



Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Agriculture and
Agri-Food Canada

AAC

Rapport sur les
plans et les priorités

2004
2005



Canada

Table des matières

PARTIE I	1
Message du ministre	1
Déclaration de la haute direction	3
PARTIE II	4
Vue d'ensemble de la planification	4
Introduction	4
Contexte de fonctionnement	5
Intervention stratégique	7
Notre cadre de gestion.....	13
PARTIE III	16
Plans stratégiques d'Agriculture et Agroalimentaire Canada	16
Sécurité du système alimentaire.....	16
Santé de l'environnement	23
Innovations propices à la croissance	27
Initiatives horizontales et principaux thèmes du gouvernement	34
Développement rural	34
Secrétariat aux coopératives	36
Stratégie de développement durable	38
Initiative d'amélioration des services	39
Information supplémentaire	40
Agence canadienne du pari mutuel	40
Conseil national des produits agricoles.....	42
Information financière	44
Dépenses prévues du Ministère	44
Tableaux financiers	46
Annexe I	58
Renseignements complémentaires	58
Le portefeuille de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	58
Pour nous joindre	59
Lois appliquées par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	61

Message du ministre

Je suis heureux, en tant que nouveau ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada, de présenter au Parlement et à la population canadienne le *Rapport sur les plans et les priorités (2004-2005)* de mon ministère. On y décrit le plan d'action financier et stratégique qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) mettra en oeuvre au cours des trois prochaines années.

Le secteur de l'agriculture et les collectivités rurales partout au Canada sont des rouages importants du moteur économique du pays. Le secteur – avec ses composantes production, transformation, distribution et vente au détail – représente une valeur de 81 milliards de dollars pour l'économie canadienne. Il génère plus de 8 p. cent du produit intérieur brut (PIB) du Canada et fournit un emploi sur huit à l'échelle du pays. Le secteur demeure un facteur de croissance économique important d'un océan à l'autre et il contribue à la santé et au bien-être de tous les consommateurs en les approvisionnant en aliments sains de première qualité, produits dans le respect de l'environnement.

La contribution du secteur de l'agriculture à l'économie canadienne repose sur la vigueur des ventes au pays et à l'étranger. Entre 1995 et 2002, les exportations de produits agroalimentaires et de produits de la mer ont augmenté de près de 10 milliards de dollars pour atteindre un niveau sans précédent de plus de 30 milliards de dollars.

Néanmoins, il y a des défis à relever. Jour après jour, le secteur est exposé à un éventail de risques propres à l'agriculture. Au cours de la dernière année, le secteur a dû faire face à de sérieuses difficultés, qui ont porté préjudice aux familles d'agriculteurs, en particulier dans l'industrie du boeuf et dans l'industrie avicole à la suite de la découverte, en mai 2003, d'une vache infectée par l'ESB et, en février 2004, de cas d'influenza aviaire. S'ajoutent à ces problèmes les nouvelles exigences et attentes des consommateurs, la mondialisation grandissante des marchés et les progrès technologiques rapides. Ces facteurs contribuent tous aux défis auxquels est confronté le secteur agroalimentaire aujourd'hui.

Dans le but d'aider le secteur à faire face à ces problèmes urgents, le gouvernement du Canada, les provinces, les territoires et l'industrie ont mis en oeuvre le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA), qui est la toute première politique agricole *nationale* au Canada. Le CSA vise à permettre au Canada de devenir un chef de file mondial en production d'aliments sains et innovateurs de première qualité, dans le respect de l'environnement.



En juin 2002, le gouvernement fédéral annonçait un investissement quinquennal historique de 5,2 milliards de dollars dans le secteur canadien de l'agriculture. Toutes les provinces et deux territoires ont signé des accords de mise en oeuvre du CSA et travaillent actuellement à exécuter les programmes. Le présent rapport décrit la façon dont les investissements d'AAC contribueront, au cours des trois prochaines années, à l'obtention de trois résultats stratégiques :

1. la sécurité du système alimentaire
2. la santé de l'environnement
3. des innovations propices à la croissance

Les domaines d'intérêt particulier seront notamment les suivants :

- continuer à mettre en oeuvre le Cadre stratégique pour l'agriculture;
- répondre aux demandes des consommateurs relatives à la qualité et à la salubrité alimentaires par l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de salubrité des aliments et de santé des animaux;
- aider le secteur à soutenir la concurrence croissante des marchés extérieurs en réglant les différends par l'entremise de l'Organisation mondiale du commerce; en éliminant les subventions qui faussent les échanges commerciaux; en élargissant l'accès au marché; ainsi qu'en sauvegardant nos systèmes internes de gestion de l'offre et notre système de vente à guichet unique du blé et de l'orge;
- tenir compte davantage des préoccupations et des objectifs prioritaires du milieu rural lors de l'élaboration de programmes et de solutions.

En outre, AAC continuera d'aider le secteur à relever les défis posés par le développement durable au moyen d'un service national d'information sur les terres et les eaux. De plus, mon ministère aidera le secteur à gérer le changement technologique par la recherche et le développement, ainsi que la mise en oeuvre d'une vaste stratégie relative aux questions réglementaires et de marché.

Alors qu'AAC progresse dans la réalisation de ce programme ambitieux, nous devons continuer d'être à l'écoute de tous les Canadiens. Par conséquent, nous procéderons chaque année à un examen des programmes du CSA pour nous assurer de bien poursuivre dans la voie tracée.

Une partie intégrante de notre vision consistera à assurer un avenir prometteur au Canada rural, engagement que j'ai pris lorsque j'étais secrétaire d'État au Développement rural. Les assises du Canada, dans le passé comme à l'avenir, sont liées à la force et à la vitalité de ses collectivités rurales. La durabilité de ces collectivités profite à l'ensemble de la population canadienne.

Avec cette feuille de route en main, je me réjouis de collaborer avec la population canadienne pour faire de notre pays le chef de file en matière de salubrité et de qualité des aliments, d'innovation et de gestion de l'environnement.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et
ministre à la coordination des affaires rurales,

L'honorable Andy Mitchell

Déclaration de la haute direction

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport sur les plans et les priorités (2004-2005)* d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Le rapport a été préparé selon les principes de présentation et les exigences de divulgation énoncés dans les Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005.

Le rapport décrit fidèlement les plans et les priorités du Ministère. L'information sur les dépenses prévues est conforme aux directives contenues dans le Budget du ministre des Finances et à celles fournies par le Secrétariat du Conseil du Trésor. Les renseignements donnés sont complets et exacts et se fondent sur des systèmes ministériels d'information et de gestion qui sont sûrs.

Ce document s'appuie sur une structure de présentation de rapports approuvée par les ministres membres du Conseil du Trésor. Il sert de document de base pour la reddition de comptes à l'égard des résultats obtenus par le Ministère au moyen des ressources et des pouvoirs qui lui ont été attribués.



Le sous-ministre
Agriculture et Agroalimentaire Canada,

Leonard J. Edwards

Date :

Vue d'ensemble de la planification

INTRODUCTION

À l'heure actuelle, les provinces et deux territoires ont signé le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) et ont conclu leur accord de mise en œuvre respectif. Cette étape importante aide le gouvernement du Canada à respecter son engagement de sortir le secteur agricole de l'ornière de la gestion de crise et de le faire cheminer vers la stabilité. Grâce à la mise en place de ce cadre global, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) est maintenant mieux placé pour aider le secteur à grandir et à prospérer. Le CSA comporte une autre caractéristique tout aussi importante : la capacité intrinsèque d'actualiser les politiques ministérielles à mesure que le secteur agricole et agroalimentaire évolue pour affronter de nouveaux défis et s'adapter à un contexte commercial en constante mutation.

Les situations pénibles qu'a connues le secteur en 2003 – qu'il suffise de mentionner la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), les intempéries, les infestations de sauterelles et la faiblesse des prix – sont venues renforcer la pertinence du CSA. Celui-ci réunit cinq éléments clés liés à l'agriculture dans une seule architecture intégrée :

1. la gestion des risques de l'entreprise
2. la salubrité et la qualité des aliments
3. l'environnement
4. le renouveau du secteur
5. la science et l'innovation

Le CSA vise à aider l'agriculture canadienne à tirer le maximum des nouveaux débouchés internationaux en faisant connaître les mesures de protection et les améliorations apportées aux systèmes de salubrité et de qualité des aliments du Canada. Ce noble objectif sera atteint grâce à la science et au recours accru aux pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Comme le contexte mondial est changeant, le volet international du CSA aide le secteur à convertir les possibilités découlant des progrès

obtenus sur la scène nationale en réussites sur les marchés mondiaux.

Après s'être concentré sur la conclusion des accords de mise en œuvre et sur la conception des programmes, le Ministère se consacrera au cours de la prochaine année financière à l'exécution des nouveaux programmes et à leur amélioration continue. Les exigences relatives à la transparence et à l'ouverture des examens et des rapports, comprises dans les accords de mise en œuvre, nous aideront à mesurer le rendement des programmes et à relever les éléments à améliorer. Cette transition s'effectuera au moyen d'un examen annuel de tous les éléments du CSA par un groupe d'éminents intervenants et spécialistes de l'industrie. En donnant suite aux



priorités ministérielles qui sont fondées sur les éléments du CSA, AAC jouera un rôle de premier plan pour faire en sorte que l'industrie agricole et agroalimentaire, les collectivités rurales et les coopératives restent viables et que le secteur demeure rentable. De plus, les efforts du Ministère aideront à s'assurer que le secteur constitue une pierre angulaire de l'économie canadienne et donne un avantage concurrentiel aux exportateurs canadiens de produits agricoles sur la scène mondiale.

Structure du Rapport

Dans cette section, nous exposons les principaux enjeux du secteur agricole et agroalimentaire, nous décrivons les orientations stratégiques générales et nous traçons les grandes lignes des principales approches d'AAC en matière de politiques et de programmes pour 2004-2005. Dans la *Partie III - Plans stratégiques d'Agriculture et Agroalimentaire Canada*, qui est subdivisée en résultats stratégiques, le lecteur trouvera des descriptions détaillées des plans ministériels qui visent à stimuler la vigueur économique du secteur et à améliorer la qualité de vie de l'ensemble des Canadiens; y figureront aussi des liens vers d'autres renseignements. Nous assortissons aussi la Partie III de modèles logiques qui décrivent en détail les priorités ministérielles

Dans le cadre des efforts constants que nous déployons pour assurer aux Canadiens un accès en direct à de l'information et à des services, nous proposons au lecteur des liens Web qui le renseigneront davantage, notamment sur les résultats clés et des faits saillants. Ces liens sont indiqués par □

concourant à chaque résultat stratégique, les engagements pour chaque priorité du Ministère et les avantages que les Canadiens tireront de l'atteinte de chaque priorité ministérielle.

La section Initiatives horizontales et principaux thèmes du gouvernement traite surtout du rôle qu'AAC joue en matière de coordination et de coopération entre les ministères. Les initiatives et thèmes dont fait l'objet cette section sont le Secrétariat rural, le Secrétariat aux coopératives, le développement durable et l'amélioration des services. Les plans et priorités de deux organismes faisant partie d'AAC, à savoir l'Agence canadienne du pari mutuel et le Conseil national des produits agricoles, sont traités dans la section suivante, intitulée Information supplémentaire. Enfin, des tableaux financiers détaillés sont fournis ainsi qu'une annexe renfermant des renseignements complémentaires.

CONTEXTE DE FONCTIONNEMENT

La filière agricole et agroalimentaire joue un rôle important dans l'économie du Canada et des provinces, puisqu'on lui doit un emploi sur huit et 8,2 p. 100 du produit intérieur brut (PIB) total du pays. Le Canada arrive au quatrième rang des exportateurs de produits agroalimentaires au monde, ne cédant le pas qu'aux États-Unis, à l'Union européenne et au Brésil. Le secteur apporte quelque 3,72 milliards de dollars par année à la balance commerciale du pays, ce qui représente environ 20,4 p. 100 de notre excédent commercial total.

L'agriculture primaire est au coeur de la filière agricole et agroalimentaire, mais cette dernière est loin de se résumer à la seule production agricole. Elle comprend également les activités de transformation et de distribution. La transformation des aliments, dont fait partie la transformation des boissons et du

tabac, vient au deuxième rang des secteurs contribuant au PIB manufacturier au Canada, tandis que l'achat d'aliments est la deuxième catégorie en importance au chapitre des dépenses en biens de consommation. Par ailleurs, la restauration occupe la troisième place.

Malgré leur importance, les activités agricoles et agroalimentaires demeurent, par nature, une entreprise risquée. Le secteur est vulnérable à une multitude de risques naturels, dont la sécheresse, la grêle, les inondations, le gel, les insectes et les maladies des animaux et des végétaux. Les changements climatiques peuvent exacerber une partie de ces risques. Par ailleurs, les agriculteurs canadiens doivent affronter plusieurs autres risques, dont les conditions du marché ne sont pas les moindres.

Exigences croissantes de la part des consommateurs

L'un de ces risques se rattache aux attentes grandissantes des consommateurs. Ceux-ci exigent des produits alimentaires transformés à valeur élevée et l'assurance que les aliments qu'ils consomment sont produits selon les normes de qualité et de salubrité les plus rigoureuses. Il y a là une occasion pour les producteurs qui sont capables de devancer tous les autres de satisfaire à ces attentes. En outre, étant donné qu'environ 90 p. 100 des Canadiens habitent dans les régions à vocation agricole du pays, il n'est pas étonnant de constater que la population y est très sensible à la nécessité de gérer et de protéger les ressources environnementales utilisées en agriculture. Comme les producteurs agricoles font partie d'une industrie de ressources renouvelables, ils doivent continuer de prendre les préoccupations de la population au sérieux et recourir à des pratiques de production respectueuses de l'environnement.

Concurrence mondiale féroce

De toute évidence, ce sont les consommateurs qui posent les balises au chapitre de l'agriculture, tant au pays qu'à l'étranger. En effet, ce sont leurs besoins et leurs préoccupations qui dictent la voie à suivre à l'industrie. Le Canada est une nation commerçante – près de la moitié de sa production agricole intérieure est exportée – et son agriculture est grandement influencée par les consommateurs. Le pays a occupé par le passé une place de premier plan sur les marchés des produits primaires, là où la concurrence est en grande partie basée sur les prix, mais aujourd'hui un certain nombre de fournisseurs de produits à faible coût sont entrés en scène et sont devenus des concurrents importants. Le nombre de fournisseurs sur les marchés mondiaux n'est pas le seul à augmenter; il y a aussi le nombre de clients potentiels. Ces acheteurs exigent des caractéristiques bien précises de qualité et une plus grande variété de produits.

En outre, les généreuses subventions et les obstacles à l'accès aux marchés ont encore un effet de distorsion sur le système international de commerce agricole. Cette situation incite le Canada à continuer de faire pression pour que tous soient traités sur un pied d'égalité et que nos producteurs et transformateurs puissent commercer en faisant jouer leurs avantages concurrentiels.

Cet environnement mondial compétitif est à la fois un catalyseur et un élément porteur de la croissance du secteur. Le Canada peut s'épanouir dans ce nouvel environnement en :

- créant des aliments et d'autres produits et services liés à l'agriculture qui permettront de conquérir les marchés canadiens et mondiaux diversifiés et interdépendants;

- convertissant les améliorations apportées à la production intérieure en débouchés extérieurs accrus;
- promouvant l'image de marque du Canada par une campagne soutenue qui visera à rehausser la réputation du Canada comme fournisseur de produits agricoles et agroalimentaires sains de première qualité;
- intervenant pour faire valoir et défendre la position du Canada sur l'élaboration des normes techniques et des politiques internationales;
- lançant de grandes initiatives de promotion de l'image de marque en collaboration avec l'industrie.

Progrès technologiques rapides

Les progrès scientifiques et technologiques jouent un rôle clé dans la satisfaction d'un grand nombre des demandes des consommateurs et la conquête de nouveaux débouchés, même s'ils sont une source de pressions supplémentaires pour les producteurs, qui doivent apprendre et acquérir de nouvelles compétences. De plus en plus, des disciplines scientifiques distinctes se fondent et jettent un éclairage nouveau sur la composition, la nature et les usages des productions végétales et animales. La création d'une gamme entièrement nouvelle de produits alimentaires et non alimentaires donne aux producteurs canadiens un atout sur les marchés en émergence au pays et à l'étranger. L'industrie canadienne doit donc acquérir des connaissances et adopter des technologies nouvelles à un rythme rapide. Parallèlement, les travaux qui ajoutent de la valeur aux produits primaires traditionnels doivent se poursuivre.

En fait, la consommation de boeuf au pays a augmenté au cours de l'été 2003, les Canadiens se ralliant à la cause en organisant des barbecues et en lançant des promotions spéciales pour exprimer leur confiance en l'industrie canadienne du boeuf.

Le défi de l'ESB

De nouveaux enjeux ne cessent de surgir dans ce contexte de fonctionnement déjà complexe. Par exemple, la fermeture des marchés d'exportation du boeuf et des bovins canadiens à la suite de la découverte d'une vache infectée par l'ESB, en mai 2003 en Alberta, a causé des difficultés économiques considérables à l'industrie du boeuf. L'industrie avicole a subi des pressions et des difficultés à la suite du foyer d'influenza aviaire qui s'est déclaré en Colombie-Britannique en février 2004. Le milieu des affaires et les Canadiens ont fièrement soutenu chacune des industries, ce qui est tout à leur honneur. Par exemple, la consommation de boeuf au pays a augmenté au cours de l'été 2003, les Canadiens se ralliant à la cause en organisant des barbecues et en lançant des promotions spéciales pour exprimer leur confiance en l'industrie canadienne du boeuf. Cette confiance et la fierté nationale à l'égard de la sécurité du système alimentaire canadien pourraient bien être le plus grand avantage dont jouit le Canada face à la concurrence.

Obstacles techniques au commerce

La crise de l'ESB au Canada et ses répercussions commerciales ont mis en lumière la nécessité de se doter

d'un système d'intervention commerciale à fondement scientifique qui s'activerait à l'avenir dans toute situation d'apparition de maladie. Ce système réduirait les préjudices économiques inutiles et garantirait un traitement équitable au pays déclarant un foyer de maladie. Quand nous examinons la question dans une optique plus globale, nous constatons que les clients internationaux veulent obtenir davantage d'assurances au sujet de la salubrité des aliments et du respect de l'environnement et que les gouvernements, pour leur part, haussent souvent les normes de protection des végétaux et de la santé humaine et animale. Comme les tarifs diminuent, ces nouvelles exigences peuvent parfois créer des obstacles techniques susceptibles de perturber considérablement le commerce mondial.

INTERVENTION STRATÉGIQUE

Les récentes difficultés font ressortir la nécessité d'une stratégie globale qui permettrait de s'attaquer aux problèmes cruciaux qu'affronte le secteur. En fait, les principaux défis qui attendent le secteur, c'est-à-dire les exigences des consommateurs concernant la salubrité et la qualité des aliments et les pratiques environnementales, la mondialisation des marchés et les changements technologiques rapides, étaient bien connus il y a

quatre ans, au moment où le Ministère élaborait sa réponse.

Le CSA, qui constitue la réponse du Ministère, s'articule autour d'un accord-cadre signé par le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires et mis en œuvre par le truchement d'accords bilatéraux. À l'heure actuelle, les provinces et deux territoires ont signé le CSA et ont conclu leur accord de mise en œuvre respectif. En fait, en tant que première politique agricole nationale du Canada, le CSA marque le début d'une ère nouvelle de partenariat entre les gouvernements, le secteur et d'autres intervenants.

Dans la foulée du CSA, de nombreux nouveaux programmes sont en voie d'être mis en place à l'intention du secteur agricole et agroalimentaire. Collectivement, ces programmes forment un ensemble intégré, durable et efficace qui aidera le secteur à grandir et à prospérer.

Les principaux aspects du CSA font partie intégrante des trois résultats stratégiques :

1. la sécurité du système alimentaire
2. la santé de l'environnement
3. des innovations propices à la croissance

Pour atteindre ces objectifs stratégiques, toutes les activités d'AAC se fondent sur les cinq priorités du Ministère :

- Gestion des risques de l'entreprise
- Salubrité et qualité des aliments
- Environnement
- Innovation et renouveau
- Questions internationales

Sécurité du système alimentaire

Un système alimentaire sûr est gage de fiabilité pour les consommateurs et de rentabilité pour les entreprises. Pour que le système soit sûr, le Ministère doit faire en sorte que les consommateurs aient confiance en la salubrité et en la qualité des produits, que les agriculteurs disposent des outils dont ils ont besoin pour gérer les risques inhérents à leur entreprise et que les produits canadiens bénéficient d'un accès sans entrave aux marchés internationaux.

La salubrité et la qualité des aliments : la clé de la sécurité économique

Le secteur agricole et agroalimentaire canadien est reconnu à l'échelle internationale en tant que fournisseur d'aliments sains de première qualité. L'engagement que les producteurs ont pris d'employer des pratiques de production sûres explique en grande partie cette bonne réputation. Toutefois, comme les consommateurs désirent plus d'information et de meilleures garanties sur la salubrité et la qualité des aliments qu'ils consomment, les gouvernements et le secteur doivent collaborer pour satisfaire à ces

DÉPENSES PRÉVUES NETTES ET ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

Sécurité du système alimentaire

Dépenses estimatives 2003-2004*		Dépenses prévues 2004-2005		Dépenses prévues 2005-2006		Dépenses prévues 2006-2007	
M\$	ETP	M\$	ETP	M\$	ETP	M\$	ETP
4 171,0	1 482	1 433,0	1 751	1 336,0	1 782	1 323,2	1 782

* Représente la meilleure estimation des dépenses prévues et autorisées jusqu'à la fin de l'exercice, notamment les ajustements totalisant **3 383,5** millions de dollars dans le Budget supplémentaire des dépenses et d'autres ajustements.

Les dépenses estimatives de 2003-2004 sont plus élevées que les dépenses prévues ultérieurement, et ce, pour plusieurs raisons : fonds spéciaux de transition, fonds spéciaux pour atténuer l'impact de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), et paiements législatifs accrus en raison des besoins plus grands en 2003-2004. De même, les dépenses prévues ultérieurement varieront en fonction des besoins.

demandes et améliorer la capacité du secteur de répondre aux exigences du marché ou de les dépasser.

Pour les trois années à venir, un des objectifs clés d'AAC sera de créer un système de salubrité et de qualité des produits agroalimentaires qui sera amélioré et intégré à l'échelle nationale. Dans cette optique, nous prendrons des mesures pour encourager l'utilisation de systèmes de salubrité des aliments basés sur l'analyse des risques et la maîtrise des points critiques (HACCP)  dans la filière de production des aliments, de la ferme au consommateur. De plus, nous mettrons au point des outils de suivi et de retraçage qui permettront de vérifier si ces normes sont respectées dans l'ensemble du système. Le Ministère aidera également l'industrie à adopter des technologies et des procédés innovateurs qui favoriseront l'obtention de produits plus sûrs et de meilleure qualité en assurant le transfert rapide des nouveaux outils à l'industrie. En retour, ces outils stimuleront la croissance et la compétitivité du secteur en plus de produire l'information pour promouvoir l'image de marque du Canada au pays et à l'étranger.

Pour entretenir et améliorer la confiance, il est important de favoriser une compréhension commune des mesures en place dans le système de salubrité et de qualité des produits agroalimentaires et d'inciter tous les intervenants à peaufiner le système. À cette fin, nous mettrons au point une stratégie de communication qui nous aidera à saisir plus clairement les préoccupations des consommateurs à l'égard de la salubrité et de la qualité des aliments.

Gestion des risques de l'entreprise : des options plus nombreuses pour les producteurs

S'ils veulent produire des aliments

qui répondent aux préférences en constante évolution des consommateurs et aux conditions changeantes du marché, les producteurs doivent gérer les risques, prendre des décisions d'affaires d'une façon plus proactive et améliorer la viabilité de leurs exploitations par le changement et l'innovation. L'environnement complexe des affaires d'aujourd'hui oblige les producteurs à percevoir la gestion des risques de façon plus globale, et à aller au-delà du simple concept de la participation à des programmes de stabilisation du revenu. Il peut être crucial d'adopter une approche intégrée qui implique l'adoption rapide de pratiques très efficaces de salubrité des aliments et de protection de l'environnement, une expansion et une diversification propices à l'exploitation de débouchés à valeur ajoutée et de marchés florissants pour de nouveaux produits, et le perfectionnement des compétences en gestion et en planification agricoles.

Pour les agriculteurs, il est essentiel de compter sur des programmes de gestion des risques à long terme s'ils veulent bénéficier d'un environnement de planification plus stable et plus prévisible pour leur entreprise. De nouveaux programmes de gestion des risques de l'entreprise sont en voie d'être mis en place afin de palier les écarts attribuables aux programmes existants en matière de couverture et d'équité, qui sévissent entre les diverses régions du pays, et d'assurer un traitement équitable aux producteurs, peu importe leur spécialisation. Dans le nouveau système, l'argent va là où le besoin se situe. En outre, le financement est établi selon des objectifs quinquennaux. Ainsi, les niveaux peuvent fluctuer d'une année à l'autre pour répondre aux circonstances qui évoluent.

Pour les trois années à venir, un des objectifs clés d'AAC sera de créer un système de salubrité et de qualité des produits agroalimentaires qui sera amélioré et intégré à l'échelle nationale.

De nouveaux programmes de gestion des risques de l'entreprise sont en voie d'être mis en place afin de palier les écarts attribuables aux programmes existants en matière de couverture et d'équité, qui sévissent entre les diverses régions du pays, et d'assurer un traitement équitable aux producteurs, peu importe leur spécialisation. 

Le nouveau Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA), initiative clé qui a pour but d'aider les agriculteurs à protéger leurs exploitations, a été lancé officiellement en décembre 2003. Il remplace le programme Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) et le Programme canadien du revenu agricole (PCRA). Entre autres avantages, il offre à la fois une stabilisation du revenu et une aide en cas de catastrophe. Par ailleurs, le PCSRA part du principe selon lequel plus les pertes du producteur sont importantes, plus la part des Trésors publics dans l'absorption de ces pertes est grande. Les négociations se poursuivent sur l'ajout d'autres caractéristiques au PCSRA.

AAC fera valoir les positions et les approches du Canada dans les négociations commerciales, mettra l'accent sur l'établissement d'alliances stratégiques clés, emploiera des stratégies de défense de ses intérêts et, au besoin, des mécanismes de règlement des différends commerciaux pour promouvoir et défendre les intérêts canadiens.

Les programmes environnementaux du CSA, qui seront élaborés au cours des trois prochaines années, contribueront à améliorer la performance environnementale grâce à l'adoption de pratiques bénéfiques par les agriculteurs à l'échelle du pays. Les nouveaux programmes permettront d'améliorer la qualité de l'air, de l'eau et du sol ainsi que la biodiversité.

Nous amplifions également le régime d'assurance-récolte, qui est actuellement le principal programme qui aide à atténuer l'incidence des pertes de récoltes dues à des risques naturels, pour en faire un nouveau programme d'assurance-production qui couvrira une gamme plus vaste de productions et qui offrira aux producteurs un éventail plus large de choix de programmes. L'élaboration du nouveau programme se poursuit. Nous prévoyons que quelques-uns des nouveaux outils d'assurance-production seront prêts avant le

début de la campagne de production 2005, tandis que d'autres le seront en 2006.

Sur la scène internationale : miser sur une stratégie nationale concertée

Pour tracer la voie à la réussite du Canada sur la scène internationale, il faut se doter d'une stratégie nationale plus concertée qui visera à améliorer la salubrité et la qualité des aliments, à favoriser une production respectueuse de l'environnement et à mettre en marché de nouveaux produits convoités. Compte tenu de l'intensité de la concurrence mondiale, le Canada doit exploiter son avantage concurrentiel et solidifier son potentiel de croissance à long terme et de rentabilité du secteur. Pour y arriver, il adoptera une stratégie de commercialisation prévoyant que la recherche scientifique sera enregistrée comme capital intellectuel et transférée aux sociétés canadiennes pour les aider à conquérir des débouchés mondiaux.

Pour faire reconnaître le Canada comme chef de file mondial en matière de production d'aliments de qualité, le Ministère déploiera, entre autres, les efforts suivants :

- l'adoption d'une approche plus stratégique en matière d'études de marché qui se fondera sur une compréhension approfondie des débouchés et des défis du marché;
- le lancement de vastes campagnes de promotion de l'image de marque en collaboration avec l'industrie;
- la prestation d'une assistance technique élargie et améliorée en matière de commercialisation qui aura pour but de faire connaître aux acheteurs étrangers les normes élevées du Canada et notre capacité à satisfaire aux demandes;

- la mise au point de stratégies visant les marchés en émergence importants et prioritaires;
- la consolidation du soutien accordé aux exportateurs canadiens à l'étranger grâce à l'affectation de spécialistes sur les principaux marchés étrangers.

Il est tout aussi important de veiller à ce que l'industrie agricole canadienne rivalise davantage sur un pied d'égalité sur les marchés d'exportation grâce à l'adoption de règles commerciales internationales claires et à l'obtention d'un accès maximal aux marchés étrangers.

À cette fin, AAC :

- fera valoir les positions et les approches du Canada dans les négociations commerciales;
- mettra l'accent sur l'établissement d'alliances stratégiques clés;
- emploiera des stratégies de défense de ses intérêts et, au besoin, des mécanismes de règlement des différends commerciaux pour promouvoir et défendre les intérêts canadiens;
- élargira la portée et l'ampleur des consultations sur les questions de politique commerciale agricole pour tenir compte des préoccupations de plus en plus diversifiées des intervenants canadiens.

Santé de l'environnement

Avoir la gérance de l'environnement à coeur

Il est reconnu que les agriculteurs ont à coeur de bien gérer l'environnement. En gérant les effets de l'agriculture sur l'environnement, ils savent qu'ils pourront mieux maintenir leurs activités à long terme et améliorer leurs résultats nets.

DÉPENSES PRÉVUES NETTES ET ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

Santé de l'environnement

Dépenses estimatives 2003-2004*		Dépenses prévues 2004-2005		Dépenses prévues 2005-2006		Dépenses prévues 2006-2007	
M\$	ETP	M\$	ETP	M\$	ETP	M\$	ETP
274,8	1 780	302,2	1 691	285,1	1 665	259,4	1 665

* Représente la meilleure estimation des dépenses prévues et autorisées jusqu'à la fin de l'exercice, notamment les ajustements totalisant **111,6** millions de dollars dans le Budget supplémentaire des dépenses et d'autres ajustements.

Les dépenses nettes prévues en 2004-2005 devraient augmenter en raison principalement de la hausse des contributions pour l'aide en environnement au secteur agricole et agroalimentaire.

Dans le cadre du volet Environnement du CSA, AAC fait fond sur une solide tradition de pratiques de production respectueuses de l'environnement. Les programmes environnementaux du CSA, qui seront élaborés au cours des trois prochaines années, contribueront à améliorer la qualité de l'air, de l'eau et des sols et à préserver la biodiversité et aideront le gouvernement dans les efforts qu'il déploie pour respecter l'engagement qu'il a pris en ratifiant le protocole de Kyoto. Grâce à eux, le Canada deviendra le chef de file mondial en fabrication de produits alimentaires et non alimentaires dans le respect de l'environnement, ce qui du coup créera de nouveaux marchés pour les biens et services canadiens à travers le monde. Il découlera de ces efforts un environnement plus propre, des conditions de vie plus saines pour les Canadiens, ainsi qu'une croissance et une prospérité accrues du secteur.

Gérer les risques pour l'environnement

Les efforts déployés par le Ministère pour réduire les risques que l'agriculture présente pour l'environnement mettent l'accent sur la prise de mesures à la ferme, sur l'amélioration des connaissances et de l'information concernant les effets sur l'environnement, de même que sur l'amélioration des méthodes de mesure du rendement. Au moyen d'analyses de l'environnement, les gouvernements collaborent pour déterminer les régions où les risques environnementaux liés à l'agriculture sont plus élevés. Grâce aux plans environnementaux des fermes (PEF), les producteurs cernent les risques environnementaux liés aux activités agricoles et élaborent des plans d'action qui leur permettront de les réduire. À cet égard, ils pourront bénéficier, en régime de partage des coûts, d'un programme d'encouragement qui

mettra des fonds à leur disposition pour les aider à absorber le coût des mesures prises pour réduire les risques définis dans les PEF.

Les changements d'attitude du Ministère doivent s'inscrire dans les activités de gestion des risques. Le Service national d'information sur l'agroclimat (SNIA)  d'AAC épaulera les producteurs dans la prise de décisions à la ferme, notamment au sujet des PEF, en leur diffusant connaissances et information.

Des innovations propices à la croissance

Innovations : munir le secteur de connaissances, de stratégies et de produits nouveaux

Au fil des ans, les percées scientifiques ont grandement contribué aux nombreux succès de l'agriculture canadienne. Aujourd'hui, à mesure qu'on

DÉPENSES PRÉVUES NETTES ET ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

Innovations propices à la croissance

Dépenses estimatives 2003-2004*		Dépenses prévues 2004-2005		Dépenses prévues 2005-2006		Dépenses prévues 2006-2007	
M\$	ETP	M\$	ETP	M\$	ETP	M\$	ETP
431,6	2 908	422,9	2 728	408,8	2 653	375,6	2 653

* Représente la meilleure estimation des dépenses prévues et autorisées jusqu'à la fin de l'exercice, notamment les ajustements totalisant **73,6** millions de dollars dans le Budget supplémentaire des dépenses et d'autres ajustements.

Les dépenses nettes prévues devraient baisser au cours des trois prochaines années en raison principalement de l'élimination progressive du Programme des routes utilisées pour le transport du grain des Prairies en 2005-2006.

Pour donner suite à son engagement de rendre clairement des comptes sur les résultats, AAC a défini avec précision les rôles et responsabilités pour la gestion des activités de science et de recherche tant à l'échelle nationale que de façon horizontale entre les priorités du Ministère.

repousse de plus en plus les frontières de la recherche traditionnelle, la croissance, la réussite et la prospérité futures de l'industrie dépendent de la collaboration étroite qu'entretiennent les producteurs, les transformateurs et les chercheurs dans les laboratoires et les parcelles d'essai du pays.

En collaborant avec les chercheurs, les producteurs pourraient obtenir des produits présentant des caractéristiques particulières qui répondront à leurs exigences et leur permettront de préparer des produits innovateurs pour de nouveaux marchés. Il pourrait s'agir non seulement d'aliments nouveaux mais aussi d'une gamme plus vaste de nouveaux produits non alimentaires. En fait, l'agriculture peut devenir un fournisseur de produits dans des domaines comme la médecine, la santé et la nutrition, l'énergie et les matériaux de construction. Les produits de l'activité agricole pourraient devenir la matière première d'industries entièrement nouvelles au Canada et aider à améliorer considérablement les perspectives de profit du secteur. En fait, la science et l'innovation susciteront de nouveaux investissements et des revenus

additionnels partout dans la chaîne de valeur; ainsi, tous ceux qui participent à la mise en marché d'un produit agroalimentaire en bénéficieront. Ces initiatives et possibilités viennent s'ajouter à la somme considérable de travaux en cours qui visent à rehausser la valeur des produits traditionnels.

Grâce à de nouveaux bioproduits et à des systèmes de production plus perfectionnés, le secteur sera mieux outillé pour saisir les débouchés et gérer le changement. Au bout du compte, ces améliorations aideront AAC à réaliser son objectif de faire du Canada le chef de file mondial en création d'aliments et d'autres produits et services agricoles connexes qui lui permettront de conquérir des débouchés à valeur ajoutée. En mettant la science au service des éléments du CSA que sont la salubrité et la qualité des aliments ainsi que le respect de l'environnement, on rehaussera l'image de marque des produits canadiens sur la scène internationale.

Pour donner suite à son engagement de rendre clairement des comptes sur les résultats, AAC a défini avec précision les rôles et responsabilités pour la gestion des activités de science et de recherche tant à l'échelle nationale que de façon horizontale entre les priorités du Ministère.

Celui-ci a créé quatre programmes scientifiques nationaux, à savoir :

1. la salubrité et la qualité des aliments
2. la santé de l'environnement
3. les systèmes de production durable
4. les bioproduits et bioprocédés

Ces programmes s'occupent :

- de la recherche sur la salubrité et la qualité des aliments;

- de la recherche sur l'environnement;
- de la recherche sur les systèmes de production durable;
- de la recherche sur les bioproduits et les bioprocédés.

Chacune des équipes rattachées aux programmes scientifiques nationaux appuie les priorités du Ministère grâce à une structure constituée d'une équipe horizontale et d'un conseil de direction, ce qui assure la concordance stratégique des activités de science et de recherche.

Les programmes nationaux étant en place, le Ministère s'emploie maintenant à revoir ses thèmes de recherche. Nous avons mis sur pied un Bureau de la propriété intellectuelle, qui facilitera le transfert de nos connaissances scientifiques et technologiques du laboratoire à l'exploitation du producteur.

La recherche agricole est une des pierres angulaires du succès de l'industrie, mais elle demeure une entreprise coûteuse. Il est donc essentiel d'attirer des investisseurs publics et privés de l'extérieur du secteur agricole, tant au Canada qu'à l'étranger, pour garantir que la science dispose des ressources nécessaires pour affronter les nouveaux défis. À cette fin, au cours des trois prochaines années, AAC continuera de réorienter et d'augmenter les investissements de façon à soutenir la science et l'innovation dans les travaux de recherche prévus par les programmes nationaux.

Nous mettrons en place un plan d'action pour le réagencement des investissements du secteur public d'ici à décembre 2004. Et en 2005, nous aurons élaboré une stratégie visant à augmenter les investissements dans la bioéconomie agricole du Canada.

Renouveau : gérer le changement et saisir les possibilités

Grâce aux percées scientifiques et technologiques, il est possible de s'attaquer aux problèmes liés à l'environnement et à la salubrité et à la qualité des aliments, et de créer des produits qui répondent aux demandes des consommateurs. Par ailleurs, ces percées s'accompagnent de nouveaux défis et de nouvelles possibilités de gestion et elles rendent l'apprentissage continu encore plus nécessaire. Pour relever ces défis, le programme des Services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes (SCEAC) et d'autres programmes de renouveau aident les agriculteurs à prendre des décisions d'affaires concernant l'avenir de leurs exploitations agricoles.

À mesure que l'agriculture se complexifie et que les exploitations s'agrandissent, les agriculteurs doivent consacrer plus d'énergie à la gestion de leurs ressources financières et humaines et à la prise de décisions stratégiques sur leurs orientations futures, s'ils veulent garantir la réussite à long terme de leur exploitation agricole. Pour faire des choix éclairés, il leur faut mieux comprendre les pratiques de gestion

qui ont été éprouvées. Le volet Renouveau du CSA fournit aux producteurs les outils et les services qui leur permettront de mieux connaître les pratiques et technologies de production innovatrices, et d'y avoir accès plus facilement, en tenant compte des exigences du marché d'aujourd'hui.

Dans le cadre du volet Renouveau, les producteurs ont un accès en ligne à un outil confidentiel d'analyse comparative qui leur permet de mettre les données sur leur exploitation agricole en regard de celles d'autres exploitations de taille et de nature similaires dans leur région. Un site Web sur les services agricoles leur fournit d'autres sources d'information par le truchement de liens à des cercles de gestion agricole, de possibilités de mentorat et de soutien offert par des pairs et d'autres services agricoles qui tiennent les producteurs au courant des nouvelles tendances, des pratiques bénéfiques et des innovations dans l'industrie. Le Renouveau aide également les agriculteurs et leurs familles à réaliser leurs objectifs personnels et professionnels grâce aux services suivants :

Le programme des Services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes (SCEAC) et d'autres programmes de renouveau aident les agriculteurs à prendre des décisions d'affaires concernant l'avenir de leurs exploitations agricoles.

- le programme des Services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes (SCEAC), guichet d'accès unique à des services professionnels de planification d'entreprise;
- le Programme de planification et d'évaluation pour les entreprises de produits à valeur ajoutée (PEPVA), qui octroie des fonds aux producteurs songeant à établir ou à agrandir une entreprise de produits à valeur ajoutée;
- les Services canadiens de développement des compétences en agriculture (SCDCA), qui sont en voie d'être créés de concert avec les provinces, les territoires et Ressources humaines et Développement des compétences Canada, pour aider les producteurs à évaluer leurs compétences et suivre une formation.

Pour aider les agriculteurs à relever le défi que représente l'accès à des capitaux dans le monde des affaires d'aujourd'hui, nous exécuterons des études de base et nous mettrons au point des stratégies fédérales-provinciales-territoriales qui permettront de cerner les obstacles entravant l'accès aux capitaux des agriculteurs, surtout les producteurs débutants et les grosses entreprises agricoles.



Notre cadre de gestion – Agir pour obtenir des résultats

Un système de gouvernance en évolution

L'évolution qu'a connue le cadre de gestion d'AAC parallèlement à la transformation du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) visait à soutenir la mise en œuvre de celui-ci. Pour suivre de près l'adhésion à l'orientation stratégique établie dans le CSA, les gestionnaires doivent compter sur un système de gouvernance efficace. Le système de gouvernance d'AAC repose sur la prestation des structures et des mécanismes dont les gestionnaires ont besoin pour collaborer dans les dossiers stratégiques horizontaux et prendre des décisions éclairées sur la façon de procéder. Comme AAC est une organisation formée d'équipes qui poursuit les priorités établies dans le CSA et régie par des conseils de direction composés des sous-ministres adjoints, il est d'autant plus important de travailler dans un esprit de collaboration comme ministère unifié et de partager la responsabilité de l'obtention des résultats.

Planification intégrée

Le CSA est conçu de façon à permettre de gérer les dossiers d'aujourd'hui et de donner suite aux priorités en constante évolution. À cet égard, il sert autant l'avenir que le présent. Le CSA représente ce que nous faisons en tant que ministère, mais c'est notre « architecture de planification » qui détermine la façon dont nous réaliserons nos objectifs. Cette architecture se compose des projets qui sont définis en fonction des résultats auxquels ils contribuent et sont liés logiquement les uns aux autres pour former un plan d'action détaillé permettant d'atteindre les résultats prévus dans le CSA.

Les projets sont un point de départ pour la reddition de comptes, la

mesure du rendement et la prise de décisions et de mesures. Cette approche de la planification a notamment pour avantage d'améliorer la transparence et la concordance des priorités stratégiques, en plus d'éclaircir les rôles et les responsabilités et de fournir un cadre pour la gestion des ressources.

Améliorer la gestion des ressources

Fort de cette approche de « ministère unifié » qui est axée sur des projets, AAC dispose d'un cadre qui lui permet d'affecter et de gérer les ressources (humaines, financières et matérielles) en fonction de priorités. Le fait de rattacher ainsi entre elles la planification stratégique et la planification opérationnelle produit une mine de renseignements au profit de la haute direction d'AAC, des chefs de projet et de tous les membres des équipes.

Au cours de la mise en œuvre du CSA, le Ministère sera à même de retracer, comme jamais auparavant, les ressources utilisées et les progrès accomplis. Ces renseignements transparents et détaillés faciliteront la prise de décisions, non seulement pour déterminer les orientations, mais également pour corriger le tir et redistribuer des ressources au besoin. Résultat : une gestion plus efficace et soucieuse des résultats et une gestion plus responsable des ressources publiques.

Améliorer le soutien à la prise de décisions

L'accès en temps opportun à des renseignements sur le rendement peut avoir un effet considérable sur la qualité des décisions de gestion prises à tous les paliers. Conscient de cet objectif, AAC mettra en place un système de gestion de l'information parfaitement intégré qui soutiendra la prise de décisions. Le Ministère met actuellement à jour les données disponibles ainsi que les mécanismes

opérationnels centraux qui les génèrent afin de garantir l'exactitude de l'information.

La compréhension de l'information au niveau opérationnel revêt une importance cruciale, tout comme la capacité de réunir l'information. Grâce à ce processus amélioré, il est alors possible pour tous les paliers de gestion de planifier, de surveiller, de s'adapter, de préparer des rapports et de prendre des décisions en s'appuyant sur de l'information à jour et pertinente. Au bout du compte, ce sont le travail du Ministère et les coûts qui ressortiront avec plus de transparence.

Le Ministère prend un certain nombre de mesures pour comprendre globalement ce dont les gestionnaires ont besoin en fait d'information et pour leur fournir les données nécessaires d'une façon pratique. Il s'attaque également à la question de l'intégrité des données en mettant à jour les données disponibles et en modernisant les mécanismes opérationnels centraux qui les génèrent. Enfin, il envisage d'effectuer une série de mises à niveau des systèmes pour améliorer la capacité du Ministère d'avoir accès à l'information intégrée. Grâce à ces améliorations, à compter de l'exercice 2004-2005, AAC pourra intégrer l'information à des fins de prise de décisions, mais aussi suivre de près le travail exécuté au niveau des projets et faire rapport à leur sujet.

Moderniser les ressources humaines : le Cadre axé sur la personne

Le travail d'AAC, c'est-à-dire les politiques, les programmes, les percées scientifiques, les activités internationales et d'autres initiatives, repose entièrement sur le personnel. La stratégie des ressources humaines d'AAC vise donc à faire fond sur les forces de notre organisation formée d'équipes qui travaillent

en collaboration. Pour fonctionner efficacement en équipe, le personnel du Ministère doit disposer de l'environnement et des outils qu'il lui faut pour se concerter à fournir les meilleurs avis possibles au gouvernement et les meilleurs services possibles aux Canadiens.

Le Cadre axé sur la personne est une approche systématique et intégrée qui met à contribution les efforts et les talents collectifs de tous les membres d'AAC en vue de la réalisation des objectifs du Ministère. Il définit les outils, les mécanismes, les politiques et les processus dont AAC a besoin pour tirer le maximum des capacités des employés et pour atteindre les objectifs.

Le Cadre axé sur la personne regroupe un certain nombre d'initiatives qui produiront :

- un environnement inclusif dans lequel tous les employés peuvent apporter leur contribution;
- des possibilités d'apprentissage et de perfectionnement qui leur permettront d'acquérir des compétences et des connaissances ciblées;
- des mécanismes de dotation souples et efficaces;
- l'intégration des renseignements sur les ressources humaines dans le système d'information global du Ministère, l'objectif étant de faciliter l'amélioration de la planification globale.

La gestion intégrée des risques

La gestion intégrée des risques est un processus systématique, proactif et continu pour comprendre, gérer et communiquer les risques du point de vue de l'ensemble de l'organisation.

En 2003, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a

effectué un examen complet des pratiques et des principes de gestion des risques. L'examen a eu comme résultat l'élaboration d'un nouveau processus de gestion intégrée des risques en quatre étapes qui est compris et utilisé dans l'ensemble du Ministère afin de distinguer, d'évaluer, de traiter et de contrôler les risques.

Intégré aux procédures opérationnelles actuelles et incorporé au cycle de planification d'AAC, ce processus permet au Ministère de récupérer les risques à trois niveaux horizontaux recouvrant toutes les activités d'AAC, puis de traiter ces risques au niveau approprié. Les profils de risque élaborés pour les projets individuels liés aux résultats nous amènent dans les profils de risque de l'équipe, qui, à leur tour, permettent l'élaboration du profil de risques de l'organisation.

AAC continuera à accroître la capacité ministérielle en favorisant le soutien à la formation continue et à l'évaluation des risques pour les employés et les équipes. AAC améliorera le processus ainsi que les réseaux de soutien à la lumière de l'expérience acquise au cours des dernières années et continuera à offrir des renseignements précis et complets sur les risques pour permettre une meilleure prise de décisions.

Conclusion

Collectivement, les trois objectifs stratégiques d'AAC (la sécurité du système alimentaire, la santé de l'environnement et des innovations propices à la croissance) forment un plan d'action cohérent qui profite à tous les Canadiens. Comme le Ministère travaillera à atteindre ces objectifs, le secteur agricole et agroalimentaire canadien jouira d'une stabilité accrue et les

consommateurs jouiront d'assurances plus solides au sujet de la salubrité et de la qualité de leurs aliments et du recours à des méthodes de production soucieuses de l'environnement. Les Canadiens apprécieront également le vaste éventail de nouveaux produits alimentaires et non alimentaires qui améliorera leur qualité de vie au quotidien. Par ailleurs, si le secteur agricole et agroalimentaire canadien devient plus prospère, c'est l'économie canadienne dans son ensemble qui en sortira renforcée.

La mise en œuvre d'un nouveau cadre stratégique pour le XXI^e siècle nécessite des changements majeurs dans l'ensemble du Ministère, puisque AAC passe d'un mode de fonctionnement fondé sur les activités à un autre axé sur les résultats. Les ressources d'AAC concourent maintenant toutes à cette nouvelle orientation stratégique et le travail du Ministère s'articule autour des équipes chargées de donner suite aux priorités du CSA.

Le cadre stratégique d'AAC, qui est illustré à la page suivante, représente graphiquement cette approche intégrée de ministère unifié. Les projets liés aux résultats ou les résultats escomptés se rattachent à des résultats stratégiques ou extrants qui, à leur tour, appuient les priorités ministérielles. Ces priorités, qui définissent essentiellement les mandats des diverses équipes, se rattachent aux trois résultats stratégiques d'AAC; ceux-ci concourent à la concrétisation de la vision du Ministère et de notre objectif primordial, qui est d'offrir à tous les Canadiens la meilleure qualité de vie possible.

CADRE STRATÉGIQUE D'AAC

UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE POUR TOUS LES CANADIENS

Mandat

Fournir de l'information, faire de la recherche, offrir des technologies et mettre en place des politiques et des programmes qui permettront d'assurer la sécurité du système alimentaire, la santé de l'environnement et les innovations propices à la croissance.

Vision

Un secteur agricole et agroalimentaire innovateur et concurrentiel dont les membres travaillent à l'unisson pour faire du Canada le chef de file mondial en production et en commercialisation d'aliments et d'autres produits agricoles et en prestation de services connexes qui répondent aux besoins des consommateurs du monde, dans le respect de l'environnement, et assurent la meilleure qualité de vie possible aux Canadiens.

Résultats stratégiques d'AAC

Sécurité du système alimentaire

Faire du Canada le chef de file mondial de la production, de la transformation et de la distribution d'aliments salubres et sûrs qui répondent aux besoins et aux préférences des consommateurs.

Santé de l'environnement

Faire du Canada le chef de file mondial de l'utilisation des ressources environnementales d'une manière propre à assurer leur qualité et leur disponibilité pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

Innovations propices à la croissance

Faire du Canada le chef de file mondial de l'innovation et lui permettre de produire des aliments et d'autres denrées agricoles et de dispenser les services connexes de façon à saisir les débouchés sur les marchés intérieurs et mondiaux diversifiés.

Priorités ministérielles

Gestion des risques de l'entreprise

Améliorer la capacité des producteurs de gérer les risques et accroître la viabilité et la rentabilité du secteur.

Salubrité et qualité des aliments

Réduire au minimum le risque et l'incidence des toxi-infections alimentaires sur la santé humaine, accroître la confiance des consommateurs et améliorer la capacité du secteur de répondre aux besoins des marchés de produits alimentaires ou de les dépasser.

Environnement

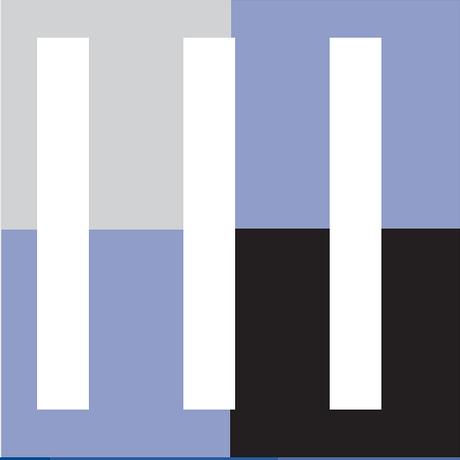
Faire que le secteur respecte l'environnement et réalise des progrès dans les domaines des sols, de l'eau, de l'air et de la biodiversité.

Innovation et nouveau

Doter le secteur de nouvelles compétences en affaires et en gestion, favoriser la création de bioproduits et de systèmes de production fondés sur le savoir, et élaborer des stratégies pour ouvrir des débouchés et gérer le changement.

Questions internationales

Accroître les possibilités du secteur agroalimentaire canadien à l'échelle internationale.



Plans stratégiques d'Agriculture et Agroalimentaire Canada

La présente section du rapport décrit dans leurs grandes lignes les priorités du Ministère pour l'exercice 2004-2005 et dit en quoi ces priorités concourent à la concrétisation de notre vision et des trois résultats stratégiques.

La section traite aussi des autres domaines clés dans lesquels le Ministère joue un rôle :

- Développement rural
- Secrétariat aux coopératives
- Développement durable
- Amélioration des services

SÉCURITÉ DU SYSTÈME ALIMENTAIRE

Introduction

Rendre le système alimentaire plus sûr

Un grand nombre d'intervenants, de procédés et d'activités entre en jeu dans la production et la distribution d'aliments. À toutes les étapes du continuum, le système alimentaire est vulnérable aux risques inhérents aux facteurs naturels, sociaux et économiques qui ont une incidence sur :

- la quantité, la qualité, la variété, le flux, la disponibilité et l'abordabilité des produits alimentaires;
- les coûts de production et les revenus des producteurs et des fournisseurs;

- la qualité des ressources de base et la santé de l'environnement;
- la rentabilité, la viabilité et la fiabilité de l'entreprise agroalimentaire.

Pour contrer ces risques et leurs effets sur la sécurité du système alimentaire, AAC met en œuvre une stratégie qui vise à faire du Canada le chef de file mondial en production, en transformation et en distribution d'aliments salubres et sûrs.

Contexte de fonctionnement

Défis et possibilités

La production d'aliments vient combler un besoin fondamental de l'être humain, qui doit disposer d'un approvisionnement alimentaire sûr, fiable et suffisant. Par ailleurs, en plus de contribuer directement à la sécurité économique d'un Canadien

sur huit qui gagne sa vie dans le secteur agricole et agroalimentaire, ce dernier concourt à la qualité de vie de tous nos citoyens.

Le Canada étant un grand pays relativement peu peuplé, sa force vitale est le commerce. Le secteur agricole et agroalimentaire est un exemple parfait de la dépendance de notre nation à l'égard du commerce. Le Canada exporte près de la moitié de sa production intérieure, que ce soit directement sous forme de produits primaires ou indirectement sous forme d'ingrédients de produits transformés. À l'ère des communications instantanées, de l'abondance de l'information et de la mondialisation des marchés, les consommateurs exigent davantage du système alimentaire en fait de salubrité et de qualité des aliments et de production respectueuse de l'environnement.

À mesure que le CSA sera mis en œuvre, les produits canadiens jouiront d'un avantage concurrentiel sur un certain nombre de marchés. Pour réussir à long terme, le secteur doit satisfaire aux attentes en mutation des marchés intérieurs et étrangers ainsi que maximiser les possibilités qui découlent : du nombre grandissant de consommateurs potentiels; de la demande d'attributs de qualité

particuliers; et de la croissance rapide des marchés des produits alimentaires à valeur ajoutée dans les pays en développement.

Bien que les possibilités soient énormes, les défis le sont aussi, compte tenu du contexte naturellement risqué dans lequel évolue le secteur. Les risques sont extrêmement variés : qu'il suffise de citer les dangers naturels, notamment la sécheresse, les inondations et les maladies animales, les forces du marché dictées par le consommateur et la concurrence provenant de nouveaux fournisseurs à faible coût. Une stratégie bien coordonnée protégera le système alimentaire contre des incidents isolés et des risques plus généralisés et améliorera la réputation du Canada comme fournisseur fiable de produits sains de première qualité.

Intervention stratégique

Pour atteindre le résultat stratégique Sécurité du système alimentaire, AAC concentre ses efforts principalement sur les trois priorités suivantes : Gestion des risques de l'entreprise, Salubrité et qualité des aliments et Questions internationales.

Gestion des risques de l'entreprise

Renforcer les capacités, consolider et accroître les débouchés

Alors que le revenu agricole global est relativement stable, les variations annuelles peuvent être énormes entre les exploitations agricoles. Les facteurs qui concourent à cette variabilité sont entre autres les forces naturelles, comme les risques liés aux intempéries, et les forces du marché, comme la fluctuation des prix de produits agricoles particuliers. Même si ces facteurs échappent à l'emprise des producteurs, ceux-ci peuvent

améliorer leurs perspectives de revenu en gérant activement le risque, au lieu de se contenter d'y réagir. En améliorant les décisions et les pratiques de production et de gestion, en mettant leurs produits en marché d'une façon plus stratégique, en faisant de l'apprentissage continu et en contrôlant leurs coûts de production, les agriculteurs peuvent réussir à stabiliser leur revenu. Toutefois, les investissements publics dans la gestion des risques revêtent une importance cruciale, car le secteur privé offre peu d'instruments à cette fin.

Voilà pourquoi les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se sont engagés, sous le régime du CSA, à améliorer la gestion des risques de l'entreprise (GRE) au sein du secteur agricole. En consultation les intervenants de l'industrie, les gouvernements se sont employés à améliorer les programmes de GRE. Des examens détaillés des programmes offerts en 2000 et 2001 ont permis de cerner des problèmes qui sont en voie d'être réglés par l'ensemble de programmes de GRE s'inscrivant dans le CSA. L'objectif de ces examens consiste à réduire la variabilité du revenu agricole en améliorant la capacité des producteurs de gérer les risques et de produire des aliments qui satisfont aux exigences en évolution rapide des consommateurs du Canada et de l'étranger. Il en résultera un secteur plus rentable à long terme.

Les producteurs de lait, de volaille et d'œufs ont surtout recours à la gestion de l'offre pour stabiliser leurs revenus. Le système de gestion de l'offre fournit des mécanismes permettant aux producteurs dont les produits sont gérés par l'offre de gérer les risques de l'entreprise.

Les composantes du secteur soumises à la gestion de l'offre peuvent

bénéficier d'une aide financière dans le cadre du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) lorsque leurs marges sont inférieures de plus de 30 p. cent à la marge de référence pour une année donnée.

Les programmes de GRE aident tous les producteurs à gérer les risques liés au revenu agricole.

Stabilisation du revenu et aide en cas de catastrophe

Comblant les écarts, responsabiliser les producteurs et améliorer la viabilité et la rentabilité

Dans la foulée des examens de 2000-2001, il a été décidé de fusionner le Compte de stabilisation du revenu net, qui visait à stabiliser le revenu agricole, et le Programme canadien du revenu agricole, qui dispensait une aide en cas de catastrophe. C'est ainsi qu'à vu le jour le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) en décembre 2003. Ce programme fait participer plus activement les producteurs à la gestion de leurs risques et l'aide publique qu'il comporte ira à ceux qui en ont vraiment besoin. En particulier, le PCSRA offrira une couverture permanente et fiable en cas de catastrophe, une stabilité accrue et un traitement équitable à tous les agriculteurs.

Assurance-production

Une couverture plus complète et une plus grande équité

L'assurance-récolte est le principal outil que les producteurs utilisent pour atténuer les pertes de récoltes dues à des dangers naturels comme la sécheresse et les inondations. Dans le cadre des régimes d'assurance-récolte (RAR) administrés par les provinces, les producteurs achètent une couverture qui leur garantit un pourcentage des

rendements probables de cultures déterminées. AAC s'appuie sur la plate-forme des RAR pour créer un nouveau programme d'assurance-production qui offre une couverture plus complète, plus équitable et plus facile à administrer, et qui a des liens avec le PCSRA, l'objectif étant d'éviter les chevauchements entre les programmes.

Le volet Salubrité et qualité des aliments du CSA vise à :

- *réduire le risque de dangers d'origine alimentaire et leur incidence sur la santé humaine;*
- *rehausser la confiance des consommateurs en la salubrité et la qualité des produits agricoles et agroalimentaires canadiens;*
- *accroître la capacité du secteur de répondre aux exigences du marché à l'égard des produits alimentaires ou de les dépasser;*
- *offrir des possibilités d'activités à valeur ajoutée grâce à l'adoption de systèmes d'assurance de la salubrité et de la qualité des aliments.*

Voici quelques points saillants de l'assurance-production :

- mettre en place un régime fédéral uniforme de partage des frais liés aux primes à l'échelle nationale d'ici 2006;
- offrir plus de souplesse dans la conception des plans d'assurance pour les cultures qui ont toujours été difficiles à assurer;

- offrir une couverture en cas de catastrophe sans frais additionnels pour les producteurs;
- mettre en œuvre une option axée sur l'ensemble de l'exploitation en vue de réduire les coûts du programme pour les producteurs en 2005.

Par ailleurs, on entreprend une étude de faisabilité afin de cerner les besoins des producteurs pour ce qui est d'étendre la protection au secteur de l'élevage.

Avances monétaires □

Intégration et plus de souplesse

Les producteurs disposent de deux programmes d'avances monétaires : le Programme des paiements anticipés (PPA) et le Programme des avances printanières (PAP). Le PAP verse au printemps des avances aux producteurs pour les aider à absorber les coûts des intrants tandis que le PPA facilite l'accès des producteurs au crédit après la récolte. Au cours de l'examen des programmes exécuté en 2002, les membres de l'industrie ont insisté sur la nécessité de programmes permanents d'avances monétaires qui assureraient l'accès au crédit et faciliteraient ainsi la planification de l'entreprise à long terme. Les examens ont également révélé l'importance d'intégrer le PPA et le PAP dans un programme de prêts plus souple dont pourrait se prévaloir un bassin plus large de producteurs.

Programme de partenariats avec le secteur privé pour la gestion des risques □

Des partenariats facilités par le gouvernement

Le CSA reconnaît également la nécessité d'encourager le secteur privé à utiliser des outils de gestion des risques. Les assureurs privés

sont réticents à couvrir les risques non traditionnels, comme les maladies animales dont l'Agence canadienne d'inspection des aliments ne s'occupe pas. Même s'ils sont assez courants, les risques agricoles comme l'interruption des activités, la perte d'actifs et le manque à gagner apparaissent souvent aux yeux des assureurs comme des problèmes isolés. Cependant, leurs répercussions sur une exploitation donnée pourraient être dévastatrices. Par ailleurs, les compagnies d'assurance s'interrogent sur ce qu'il leur en coûterait pour collecter et analyser les données requises. Le Programme de partenariats avec le secteur privé pour la gestion des risques a été mis en place dans le but d'aider les associations de producteurs à négocier avec les assureurs privés la couverture des risques non traditionnels. Il encourage ainsi le secteur privé à participer.

Dispositions relatives aux programmes provinciaux

Répondre aux besoins provinciaux

Autre facette du CSA : l'amélioration continue. Par exemple, les programmes provinciaux en cours doivent être regroupés d'ici 2006-2007. Les programmes seront évalués et des accords seront conclus à l'égard de ceux que l'on juge apporter une contribution importante à la gestion des risques. Les initiatives qui ne cadrent pas avec les objectifs et les priorités du CSA seront progressivement éliminées. Lors de la conversion à la nouvelle approche, le Trésor fédéral attribuera à chaque province ou territoire des fonds pour les programmes répondant spécifiquement à ses besoins. Le financement de la transition disparaîtra graduellement à compter du 1^{er} avril 2006. Après cette date, les programmes provinciaux ou territoriaux ne faisant pas partie de la série de programmes approuvés ne seront pas admissibles à la

contribution fédérale au partage des coûts et ne seront pas comptabilisés aux fins de l'engagement de ces administrations à contribuer à 40 p. cent du financement global.

Salubrité et qualité des aliments

Répondre aux attentes des consommateurs grâce à la science

Les consommateurs canadiens et étrangers contribuent à hausser les normes en fait de qualité et de variété des produits agroalimentaires et s'attendent à ce que le secteur agricole et agroalimentaire leur rende davantage de comptes. Les consommateurs ont aussi d'autres attentes : tout d'abord que les produits alimentaires respectent les mêmes normes élevées de salubrité et de qualité, et ce, partout au Canada; ensuite, que les gouvernements, en particulier le gouvernement du Canada, règlent les problèmes de juridiction et créent une structure qui permettra aux intervenants de collaborer à l'édification d'un système national d'assurance de la salubrité et de la qualité des aliments; enfin, que le gouvernement du Canada fasse preuve de leadership et chemine vers une stratégie nationale intégrée de recherche sur la salubrité et la qualité des aliments, stratégie qui aidera le secteur à tirer parti de débouchés et à améliorer sa compétitivité sur les marchés mondiaux.

Face à ces attentes, le volet Salubrité et qualité des aliments du CSA vise à :

- réduire le risque de dangers d'origine alimentaire et leur incidence sur la santé humaine;
- à rehausser la confiance des consommateurs en la salubrité et la qualité des produits agricoles et agroalimentaires canadiens;

- à accroître la capacité du secteur de répondre aux exigences du marché à l'égard des produits alimentaires ou de les dépasser;
- à offrir des possibilités d'activités à valeur ajoutée grâce à l'adoption de systèmes d'assurance de la salubrité et de la qualité des aliments.

On réalisera les objectifs en matière de salubrité et de qualité des aliments par les moyens suivants :

- bonifier le système national intégré d'assurance de la salubrité et de la qualité des produits agricoles et agroalimentaires;
- adopter un ensemble de connaissances, de technologies et d'outils nouveaux pour améliorer la salubrité et la qualité des produits agroalimentaires qui sont produits et transformés au Canada;
- favoriser une compréhension des éléments du système national d'assurance de la salubrité et de la qualité des aliments au Canada;
- encourager tous les partenaires de la filière alimentaire à faire leur part pour améliorer ce système.

Pour réaliser ces objectifs, AAC devra collaborer avec d'autres ministères et d'autres compétences.

Pour réussir et prospérer, il nous faudra être davantage capables de cerner les enjeux et les débouchés nouveaux et d'y affecter nos ressources. Il faudra investir sans cesse pour faire fond sur le travail exécuté sous le régime du CSA et progresser.

À cette fin, l'objectif des programmes qui suivront le programme Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (FCADR), dont le mandat a pris fin le 31 mars 2004, sera de garder le

secteur agricole et agroalimentaire du Canada à la fine pointe de l'évolution du marché. Les nouveaux programmes se fonderont sur les points forts de l'ancien FCADR et continueront de s'inspirer d'une approche pilotée par l'industrie, tout en comportant la souplesse nécessaire pour s'attaquer aux problèmes nationaux et régionaux. Le nouveau programme sera également tourné vers l'avenir, en permettant de cerner les nouveaux enjeux du secteur et de s'y attaquer, et aidera ce dernier à maximiser ses possibilités.

Voici comment AAC entend obtenir les résultats susmentionnés :

- élaborer de concert avec les provinces et les territoires un cadre qui facilitera la prise de décisions concertées sur les problèmes liés à la salubrité des aliments au Canada;
- formuler de concert avec les gouvernements, l'industrie et les intervenants une vision commune et une stratégie globale de la salubrité et de la qualité des aliments au Canada qui renfermera, par exemple, des politiques particulières sur le bien-être des animaux, sur les normes de qualité des aliments et sur la protection des végétaux et la santé des animaux et des poissons;
- aider l'industrie à concevoir et à mettre en œuvre des systèmes de salubrité des aliments à la ferme et à l'extérieur de la ferme qui se fonderont sur l'analyse des risques et la maîtrise des points critiques (HACCP) et qui l'encourageront à élaborer une stratégie nationale d'assurance de la salubrité et de la qualité des aliments;
- concevoir une stratégie pour le transfert rapide des connaissances, des outils, des technologies et des procédés;

Les nouveaux programmes de salubrité des aliments renforceront la position du Canada comme chef de file mondial en salubrité des aliments, grâce en partie à notre objectif d'instaurer la traçabilité dans 80 p. cent de la chaîne de valeur du pays au cours des quatre prochaines années.

- collaborer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie de communication qui visera à augmenter la confiance des consommateurs en la salubrité et en la qualité des produits canadiens.

Le Canada prend déjà des mesures énergiques en recherche sur la salubrité des aliments et en mise en œuvre de programmes. Ainsi, les nouveaux programmes de salubrité des aliments renforceront la position du Canada comme le chef de file mondial en salubrité des aliments, grâce en partie à notre objectif d'instaurer la traçabilité dans 80 p. cent de la chaîne de valeur du pays au cours des quatre prochaines années.

Questions internationales

Gagner du terrain par la reconnaissance

De toute évidence, le CSA trace la voie chez nous à la réussite du Canada sur la scène internationale. Grâce à une stratégie intégrée qui vise à améliorer la salubrité et la qualité des aliments, ainsi que la gestion de l'environnement à la ferme et à créer des produits, des procédés, des technologies et des services innovateurs, le Canada sera bien placé pour augmenter sa part du marché mondial des produits

agricoles et agroalimentaires, qui s'établit à 4 p. cent. Il est également essentiel de nouer des partenariats solides avec l'industrie pour réussir sur les marchés mondiaux. Par ailleurs, à la faveur des tables rondes sur les chaînes de valeur, il sera possible d'élargir les consultations menées auprès de l'industrie et de mieux les intégrer, ce qui facilitera l'exécution des activités.

Pour profiter des avantages du CSA, le Canada devra renforcer sa capacité de développement des marchés et faire reconnaître sa capacité de satisfaire aux demandes de marchés mondiaux extrêmement fragmentés et de plus en plus concurrentiels. À cette fin, AAC a adopté quatre grands thèmes qui viseront à améliorer la position du Canada sur les marchés mondiaux :

1. faire reconnaître nos produits et conquérir des marchés
2. améliorer l'accès aux marchés
3. aplanir les obstacles techniques
4. favoriser l'accroissement du développement international

Deux de ces thèmes Améliorer l'accès aux marchés et Aplanir les obstacles techniques sont décrits ci-dessous; les autres sont traités dans la section intitulée Innovations propices à la croissance.

Améliorer l'accès aux marchés

Rivaliser sur un pied d'égalité

En établissant des règles claires pour le commerce international et en s'assurant que l'accès aux marchés étrangers est sans entrave, nous voulons faire en sorte que les producteurs et transformateurs canadiens puissent convertir la reconnaissance internationale de la qualité de nos produits en ventes accrues à l'exportation. En définissant de façon stratégique les objectifs de la politique commerciale du Canada et en les faisant valoir,

nous renforcerons notre capacité d'influer sur les principales négociations en matière de commerce agricole et de régler les problèmes particuliers liés à l'accès aux marchés. L'Organisation mondiale du commerce est la seule tribune où le Canada peut contester les niveaux élevés des dépenses ayant un effet de distorsion sur le commerce que consentent certains partenaires commerciaux; nous participons également à des négociations régionales et bilatérales complémentaires. Les principaux éléments de cette approche visant à améliorer l'accès aux marchés incluront les mesures suivantes :

- mettre l'accent sur les alliances stratégiques clés;
- revendiquer une plus grande libéralisation des échanges;
- contester les obstacles au commerce;
- agir sur la politique intérieure de pays clés;
- élargir les consultations sur la politique commerciale agricole pour tenir compte des intérêts variés des intervenants.

Aplanir les obstacles techniques

Influer sur l'établissement des normes et contester des exigences commerciales

Le respect des principes scientifiques est l'un des dogmes du Canada dans le domaine du commerce; malheureusement, les exigences commerciales de certains pays ne sont pas fondées sur la science. Ces obstacles techniques risquent de perturber le commerce mondial. Par conséquent, le Canada travaillera à l'élaboration des normes et politiques techniques internationales et, au besoin, contestera les mesures prises par d'autres pays. AAC collaborera avec ses partenaires à formuler une approche stratégique

plus énergique à l'égard des obstacles techniques au commerce et à négocier des protocoles d'accès aux marchés, qui sont des accords bilatéraux facilitant les échanges de certains produits agroalimentaires. Cette approche contribuera à la mise en place de règles qui régiront les exigences techniques et à la promotion des intérêts canadiens dans les organisations de normalisation et les tribunes techniques internationales. Le Ministère s'efforcera d'orienter les débats au sein des organisations internationales et de nouer des alliances avec d'autres pays sur des approches multilatérales, dans des dossiers clés, qui concorderont avec les priorités du CSA en matière de salubrité et de qualité des aliments et de respect de l'environnement. Parallèlement aux activités de défense des intérêts du Canada, nous mettrons également l'accent sur l'élimination des obstacles au commerce bilatéral. Par ailleurs, AAC mettra au point un système d'alerte rapide sur les obstacles techniques au commerce qui risquent de surgir, communiquera des renseignements aux intervenants canadiens, élaborera les positions du Canada et rajustera les normes nationales au besoin.

Mesure du rendement

Les volets de la sécurité du système alimentaire feront chacun l'objet d'un ensemble pertinent de mesures du rendement :

Pour le volet Gestion des risques de l'entreprise, les indicateurs de rendement (nationaux et provinciaux) seront les suivants :

- moins de variations à la baisse du revenu agricole et de la marge d'exploitation au fil du temps;
- augmentation du revenu et de la marge d'exploitation des agriculteurs;
- augmentation des investissements agricoles au fil du temps.

Pour le volet Salubrité et qualité des aliments, les indicateurs de rendement seront les suivants :

- réduction de l'exposition aux dangers d'origine alimentaire;
- augmentation de la confiance des consommateurs à l'égard de la salubrité et de la qualité des aliments produits au Canada;

- amélioration du rendement relatif des sociétés canadiennes comparativement à celui des sociétés étrangères pour ce qui est de répondre aux exigences du marché en matière de salubrité et de qualité des aliments ou de les dépasser;
- accès à de nouveaux marchés à la suite de l'adoption des systèmes nationaux d'assurance de la salubrité et de la qualité des aliments.

Pour le volet Questions internationales, l'indicateur de rendement sera l'évolution de la part des marchés internationaux détenue par les exportations canadiennes.

Avantages pour les Canadiens

Le système alimentaire est soumis à une multitude de risques naturels, sociaux et économiques. En veillant à sa sécurité, nous garantirons des approvisionnements fiables de produits agricoles et agroalimentaires salubres et de première qualité à tous les Canadiens. Les deux cas signalés d'ESB au Canada et aux États-Unis en 2003 mettent en évidence l'urgence de mettre en place une stratégie nationale qui permettra de régler les problèmes de salubrité et de qualité des aliments. Le secteur joue également un rôle important dans l'économie et la société canadiennes. Il est essentiel que le système alimentaire soit sûr pour que le secteur reste viable, rentable et durable à long terme et concurrentiel chez nous et à l'étranger. Si ses perspectives d'avenir sont favorables, le secteur agricole et agroalimentaire pourra continuer d'améliorer le bien-être de tous les Canadiens.



Priorité : Gestion des risques de l'entreprise

Améliorer la capacité des producteurs de gérer les risques et améliorer la viabilité du secteur.

Engagements pour 2004-2005

- Élaborer le PCSRA.
- Créer un régime d'assurance-production fondé sur le régime d'assurance-récolte.
- Modifier les programmes d'avances monétaires.
- Encourager la participation du secteur privé par le truchement du Programme des partenariats avec le secteur privé pour la gestion des risques.
- Effectuer une analyse environnementale des politiques de GRE.
- Remanier la LPAACFC.

Résultats escomptés

- Utilisation accrue des outils de gestion des risques.
- Participation accrue aux programmes de GRE.

Priorité : Salubrité et qualité des aliments

Réduire le risque de dangers d'origine alimentaire et leur incidence sur la santé humaine, accroître la confiance des consommateurs et améliorer la capacité du secteur de répondre aux exigences du marché relatives aux produits alimentaires ou de les dépasser.

Engagements pour 2004-2005

- Améliorer et intégrer la politique nationale en matière de salubrité et de qualité des aliments, et notamment de santé des animaux et de protection des végétaux.
- Créer des technologies et procédés innovateurs qui améliorent la salubrité et la qualité des aliments.
- Accroître la sensibilisation à la salubrité et à la qualité des aliments produits au Canada et la reconnaissance de tels atouts.

Résultats escomptés

- Augmentation de la confiance des consommateurs à l'égard des aliments produits au Canada.
- Amélioration du rendement relatif des entreprises agricoles canadiennes en ce qui concerne la satisfaction ou le dépassement des exigences du marché relatives à la salubrité et à la qualité des aliments.
- Accès à de nouveaux marchés à la suite de l'adoption de systèmes nationaux d'assurance de la salubrité et de la qualité des aliments.
- Variation de la part des marchés internationaux détenue par les exportations canadiennes.
- Variation du volume et de la valeur des investissements canadiens et étrangers dans le secteur agricole et agroalimentaire du Canada.
- Évolution de l'appui des partenaires internationaux aux positions que défend le Canada aux séances de négociation.

Priorité : Questions internationales

Accroître les possibilités du secteur agroalimentaire canadien à l'échelle internationale.

Engagements pour 2004-2005

- Améliorer l'accès aux marchés.
- Surmonter les obstacles techniques au commerce.
- Améliorer le développement international.

Résultats escomptés

- Réduction du nombre d'obstacles au commerce.
- Augmentation du nombre de protocoles d'accès aux marchés négociés avec les partenaires commerciaux principaux.

Avantages pour les Canadiens

- Un approvisionnement fiable de produits agroalimentaires salubres et de première qualité.
- Un système alimentaire concurrentiel et durable.

Ces engagements permettent également de contribuer aux priorités liées à l'Innovation et au renouveau et à l'Environnement. Une ventilation des dépenses prévues par priorité se trouve à la page 33.

SANTÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Introduction

Se soucier de l'environnement en agriculture

Les Canadiens sont de plus en plus conscients de la nécessité de gérer et de protéger les ressources naturelles utilisées en agriculture, car l'atteinte d'objectifs importants en est tributaire : assurer un approvisionnement en aliments sains de première qualité, améliorer la biodiversité et l'efficacité de l'utilisation de l'eau et protéger la qualité de l'eau et de l'air. Les ministres fédéral et provinciaux de l'Agriculture ont répondu à ces priorités et préoccupations de la population en incluant un volet environnemental dans l'accord sur le CSA. Les éléments clés de ce volet sont les suivants :

- *la protection de la qualité de l'eau*, par la gestion des nutriments, des agents pathogènes et des pesticides;
- *la protection des sols*, par la conservation de la matière organique et la réduction de l'érosion due au vent et à l'eau;
- *l'amélioration de la qualité de l'air*, par la réduction des odeurs et des émissions de particules et de gaz à effet de serre;
- *l'amélioration de la biodiversité*, par l'augmentation des habitats, la protection des espèces en péril et l'apport de solutions aux dégâts causés par la faune en agriculture.
- *l'amélioration de la gestion environnementale*, par les producteurs agricoles qui protègent nos ressources naturelles.

Intervention stratégique

Pour atteindre le résultat stratégique visant la Santé de l'environnement, AAC concentre ses efforts principalement sur la priorité qu'est l'Environnement.

Améliorer la gestion de l'environnement par l'adoption de pratiques bénéfiques

Bien entendu, les agriculteurs ont toujours compris le lien qui existe entre un secteur agricole et agroalimentaire dynamique et un milieu naturel sain. AAC continuera de travailler pour faire du Canada le chef de file mondial en production alimentaire écologique; il y arrivera en améliorant la viabilité économique des activités agricoles et le respect de l'environnement dans leur exécution tout en réduisant l'impact du secteur sur l'environnement.

Un certain nombre de programmes ont été élaborés pour faciliter l'atteinte des objectifs environnementaux du CSA. Ils s'appuient sur les points forts fondamentaux des initiatives actuelles du gouvernement et de l'industrie qui mettent l'accent sur les priorités suivantes : gestion des fumiers et des nutriments, protection de la qualité de l'eau et réduction des déperditions de la matière organique des sols, de l'érosion du sol causée par l'eau, le vent ou les façons culturales, ainsi que des émissions de gaz qui sont propices au réchauffement de la planète.

En 2004-2005, de nouvelles améliorations seront apportées aux programmes au terme de consultations menées auprès des provinces, des producteurs et des groupes d'intervenants clés. Les programmes encourageront également les producteurs à prendre de leur propre chef des mesures visant à améliorer la compatibilité entre la biodiversité et l'agriculture dans les domaines clés que sont par exemple la disponibilité d'habitats et la protection des espèces en péril.

Les engagements s'inscrivent dans trois grandes catégories :

1. élaboration de politiques et de stratégies
2. savoir et information
3. résultats à la ferme

Élaboration de politiques et de stratégies

Renforcer notre capacité de prendre des décisions

Un certain nombre de programmes continueront d'aider l'industrie agricole et agroalimentaire à renforcer sa capacité de favoriser la prise de décisions propices à l'environnement tant dans l'ensemble du secteur que dans chaque exploitation agricole, notamment le Service national d'information sur les terres et les eaux (SNITE)  et le Programme national d'analyse et de rapport en matière de santé agroenvironnementale (PNARSA). 

Le SNITE en est à l'étape de définition du projet. Sa mise en oeuvre progressive commencera en 2005. Il pourra alors fournir des données sur les terres, les sols, l'eau, l'air et la biodiversité et offrir des services d'appui à la décision pour inciter les producteurs à améliorer leur processus de prise de décisions. Il offrira également les données climatiques qu'élaborera le Service national d'information sur l'agroclimat (SNIA); ces données appuieront AAC dans ses activités d'adaptation à la variabilité ou aux changements climatiques.

Le SNITE sera mis en place en deux temps. La phase I (2003-2004) sera consacrée à la conception du système et englobera un répertoire des bases de données connues, la conception du programme et l'identification de partenaires. Quant à la phase II (2005-2008), elle consistera en la construction des systèmes d'information et des interfaces entre les bases de données ainsi qu'en la mise au point d'outils et d'applications.

Le SNITE est un projet concerté dont AAC assume la direction. Les principaux collaborateurs aux divers éléments du SNITE pourraient être Environnement Canada, Ressources naturelles Canada, Santé Canada et

les ministères provinciaux de l'Environnement et de l'Agriculture.

Le PNARSA s'appuiera sur les travaux amorcés en 1993. Il actualisera et bonifiera la série actuelle de 14 indicateurs agroenvironnementaux; par ailleurs, 12 nouveaux indicateurs qui viendront combler les lacunes actuelles seront mis au point. Le programme a pour objectif de créer au sein du Ministère une capacité d'élaboration et d'amélioration continue d'indicateurs agroenvironnementaux et d'outils stratégiques qui intégreront l'environnement et l'économie.

AAC pilotera la prestation du PNARSA, mais le Ministère coordonnera ses activités avec ses partenaires et des intervenants pour en maximiser la valeur. Les principaux collaborateurs aux divers éléments du PNARSA pourraient comprendre Ressources naturelles Canada, Statistique Canada, Santé Canada et les ministères provinciaux de l'Environnement et de l'Agriculture. Quelques organismes non gouvernementaux tels que Canards Illimités, le Fonds mondial pour la nature et des groupes de l'industrie pourraient également y participer.

Savoir et information

Coordonner les approches et élaborer des normes communes

De nos jours, les consommateurs s'attendent à ce que la production alimentaire soit régie par des normes environnementales plus rigoureuses que jamais. Cependant, le recours à des instruments de réglementation accroît l'importance de coordonner les approches d'une instance à l'autre et de communiquer les pratiques optimales. En guise de première étape de l'élaboration de normes agricoles, une étude nationale de la réglementation régissant l'agriculture et l'environnement permettra de cerner

les caractéristiques communes des approches et leurs différences.

Les nouvelles mesures visant à améliorer la gérance de l'environnement se traduiront par des avantages économiques et sociaux pour les collectivités urbaines et rurales. Pour que le secteur agricole profite de ces avantages, des initiatives seront mises en œuvre dans plusieurs domaines.

Pour une meilleure compréhension de la relation entre l'agriculture et l'environnement

L'un des objectifs principaux du Programme scientifique national de santé environnementale (PSNSE) est de fournir les connaissances et les outils permettant de conseiller les décideurs, les spécialistes des ressources en terres, les spécialistes de la vulgarisation et les producteurs sur les pratiques de gestion des terres plus efficaces et sur la façon de caractériser et de quantifier plus efficacement les effets de la production agricole sur les sols, l'eau, l'air et la biodiversité. Le PSNSE mettra au point des technologies qui aideront au développement d'indicateurs de performance agro-environnementale du SNITE et appuieront l'élaboration de meilleures pratiques de gestion. Le personnel du Programme collaborera avec Environnement Canada à l'établissement de normes nationales, avec Santé Canada à la surveillance de la qualité de l'eau et avec l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire à l'usage limité des pesticides.

Recherches visant à cerner les lacunes dans les renseignements sur la gestion de l'eau et des nutriments

Nous avons besoin de nouvelles connaissances sur l'eau et les nutriments pour réduire les risques découlant des élevages intensifs et des assolements. Dans le cadre du

Dans le cadre du volet Systèmes et pratiques agricoles, les activités de recherche et de développement viseront à améliorer notre compréhension scientifique des rapports entre l'agriculture et l'environnement; elles déboucheront sur la production de nouvelles connaissances et la mise au point de technologies agricoles bénéfiques pour l'environnement.

volet Systèmes et pratiques agricoles, les activités de recherche et de développement viseront à améliorer notre compréhension scientifique des rapports entre l'agriculture et l'environnement; elles déboucheront sur la production de nouvelles connaissances et la mise au point de technologies agricoles bénéfiques pour l'environnement.

Ces activités se traduiront par la création de nouvelles pratiques de gestion qui permettront d'améliorer la qualité de l'eau et la gestion des nutriments et qui auront des avantages environnementaux pour le secteur. Les projets de recherche seront multidisciplinaires et de portée nationale, et ils compléteront, le plus possible, les travaux en cours

Par ailleurs, AAC partagera son savoir-faire dans le domaine de l'agriculture durable avec des pays en développement pour les aider à améliorer leur sécurité alimentaire et à réduire la pauvreté.

qui visent les principaux domaines prioritaires du volet Environnement du CSA.

Programme d'évaluation environnementale des technologies appliquées à l'agriculture (PEETA)

Dans le cadre du Programme d'évaluation environnementale des technologies appliquées à l'agriculture et en collaboration avec le secteur privé, on évaluera les technologies de pointe et fournira de l'information sur l'incidence qu'ont ces technologies sur la qualité des sols, de l'eau et de l'air ainsi que sur la biodiversité. On favorisera également une consommation efficiente de l'énergie et une plus grande utilisation des sources d'énergie renouvelables, et on améliorera la compatibilité entre l'agriculture et l'environnement.

Programme de surveillance de la qualité de l'eau

Un programme de surveillance de la qualité de l'eau sera élaboré pour recenser, étudier, surveiller, évaluer et contrôler les situations d'exposition humaine aux micro-organismes pathogènes connus et nouveaux contenus dans les eaux de ruissellement agricoles. On dispose actuellement de peu de données sur les contaminants microbiologiques des effluents agricoles. Cette activité rattache entre eux les objectifs du CSA touchant les stratégies de planification environnementale à la ferme et de gestion des fumiers et donnera notamment lieu à l'élaboration d'indicateurs pour ces deux éléments.

Résultats à la ferme

Vers la stabilité économique des exploitations agricoles

Nous envisagerons de nouvelles méthodes de transfert de la technologie pour sensibiliser davantage les agriculteurs aux

pratiques écologiques. L'adoption de pratiques écologiques en gestion des nutriments, des terres, de l'eau et de la biodiversité et en lutte antiparasitaire améliorera la stabilité environnementale et économique des exploitations agricoles. Ces mesures contribueront également à assainir l'environnement et les conditions de vie de tous les Canadiens et concourront en outre aux efforts que le gouvernement déploie pour respecter l'engagement pris dans le Protocole de Kyoto. Pour atteindre ces buts, un certain nombre de programmes ont été mis en œuvre.

Beaucoup de provinces exécutent actuellement un programme de planification environnementale à la ferme (PEF), mais il faudra mener d'autres travaux pour qu'il soit possible de mettre au point un système national intégré et global de PEF. Les efforts du Ministère en ce sens aideront à cerner les secteurs où il y a des risques pour l'environnement et à mettre en lumière la nécessité d'adopter des mesures ciblées à la ferme.

Le Programme national de gérance agroenvironnementale (PNGA) s'appuie sur l'élaboration de pratiques de gestion bénéfiques (PGB), sur des activités de recherche et de développement et sur l'évaluation de la technologie. Des associations de producteurs et des organisations communautaires recevront une aide financière pour l'exécution de projets concernant des PGB agricoles ou la mise en œuvre de mesures à l'échelle régionale dans le cadre de programmes équivalents de planification environnementale à la ferme.

Le Programme de couverture végétale du Canada fournira des ressources financières et techniques qui favoriseront la conversion immédiate de terres écologiquement

vulnérables; les producteurs participants délaisseront la production de cultures annuelles en faveur d'une couverture végétale permanente, comme des plantes fourragères et des arbres.

Le Programme national d'approvisionnement en eau (PNAE) vise à améliorer la capacité des producteurs de faire face à des situations de sécheresse grâce à une meilleure alimentation en eau. Il fournit une aide financière qui vise à trouver des solutions aux problèmes d'approvisionnement en eau qu'éprouvent les agriculteurs.

Les nouveaux programmes des pesticides à emploi limité et de réduction des risques liés aux pesticides sont en place; ils aident les agriculteurs et les consommateurs canadiens à tirer parti de la disponibilité de pesticides à risque réduit et à emploi limité et de pratiques de lutte antiparasitaire plus efficaces. AAC collabore avec ses partenaires provinciaux et de l'industrie à rassembler des données sur les cultures prioritaires, à cerner les lacunes dans la gamme d'outils disponibles en lutte antiparasitaire et à aider à concevoir et à mettre en œuvre des solutions qui réduiront les risques liés aux pesticides et contribueront à assainir l'environnement. De cette façon, on améliorera la gérance de l'environnement des producteurs canadiens, on les aidera à rivaliser sur les marchés mondiaux et on approvisionnera les Canadiens en aliments plus sûrs.

Mesure du rendement

Mesurer les progrès et rendre des comptes aux Canadiens

Les négociations en cours qui visent la conclusion d'un accord bilatéral entre le gouvernement fédéral et chaque province au titre du CSA portent entre autres sur des objectifs

de résultats environnementaux précis pour chaque province. Des indicateurs agroenvironnementaux et des modèles connexes serviront à mesurer les progrès accomplis par les provinces dans la poursuite de ces objectifs.

Les principaux indicateurs de rendement du volet sur l'élaboration de stratégies pour les politiques et les programmes comprendront :

- des normes de rendement agroenvironnemental non réglementaires pour orienter les efforts de gérance;
- l'élaboration d'un ensemble d'outils et d'indicateurs agroenvironnementaux fondés sur la science qui seront intégrés au processus de prise de décision.

Les principaux indicateurs de rendement pour le volet sur les connaissances et l'information comprendront :

- le nombre d'accords de collaboration conclus avec nos partenaires pour l'élaboration, l'entretien, le partage et l'utilisation des produits et des bases de données sur les terres, l'eau et le climat et ce, à l'échelle nationale;

- le nombre de technologies environnementales innovatrices, de ressources génétiques et de renseignements biologiques qui ont été évalués en prévision d'une utilisation par les producteurs agricoles dans le but de réduire le plus possible l'incidence sur les sols, l'eau, l'air et la biodiversité.

Les principaux indicateurs de rendement pour le volet sur les résultats à la ferme comprendront :

- le degré de couverture des analyses provinciales portant sur les terres agricoles au Canada;
- le nombre de plans environnementaux des fermes et des pratiques de gestion bénéfiques adoptés par les producteurs agricoles ainsi que le taux d'adoption de plans environnementaux équivalents à la ferme;
- le nombre d'hectares de terres labourables écologiquement fragiles converties en cultures vivaces et projets hydriques terminés par les producteurs agricoles;

- le nombre d'hectares protégés grâce à l'établissement de plantes ligneuses pour l'amélioration de l'habitat, la séquestration du carbone, la protection des sols et la protection des zones riveraines.

Avantages pour les Canadiens

Tous les Canadiens reconnaissent l'importance de protéger et de préserver l'environnement, pour les générations de demain. Ils s'attendent à ce que tous les secteurs de l'économie, dont l'agriculture et l'agroalimentaire, gèrent leurs activités de manière à respecter le milieu naturel. Les agriculteurs sont conscients de leur responsabilité en matière de gérance de l'environnement et adoptent de plus en plus des pratiques écologiques.

Tous ont à gagner à assainir l'environnement, particulièrement les agriculteurs qui en tireront en plus un avantage concurrentiel. Étant donné qu'un nombre croissant de consommateurs exigent que leurs aliments soient produits de manière à ne pas nuire à l'environnement, il deviendra essentiel de bien gérer l'environnement pour augmenter les profits, stimuler la croissance et assurer la prospérité à long terme du secteur.

Priorité : Environnement

Faire en sorte que le secteur respecte l'environnement et réaliser des progrès en gestion des sols, de l'eau, de l'air et de la biodiversité.

Engagements pour 2004-2005 :

- Renforcer la capacité du secteur agricole et agroalimentaire de mieux comprendre les rapports entre l'agriculture et l'environnement et les méthodes de réduction des risques afin d'encourager l'élaboration de politiques environnementales judicieuses et la prise de décisions éclairées.
- Resserrer les partenariats entre le secteur et le gouvernement afin d'inciter les citoyens canadiens à mieux appuyer le secteur agricole.
- Fournir les connaissances et les outils qui permettront de conseiller les décideurs, les spécialistes des ressources en terres et les producteurs sur l'adoption de pratiques de gestion des terres plus efficaces.
- Adopter, pour les besoins des producteurs agricoles, des technologies, des pratiques et des procédés nouveaux qui réduisent les risques liés à l'agriculture et accroissent les effets bénéfiques sur l'environnement.
- Encourager les producteurs agricoles à adopter des pratiques de gestion bénéfiques pour l'environnement en gestion des terres, de l'eau, de l'air et de la biodiversité.
- Améliorer la capacité des producteurs agricoles de faire face à des situations de sécheresse.

Résultats escomptés :

- Ensemble complet d'indicateurs environnementaux.
- Amélioration des niveaux de sensibilisation, de l'acceptation des politiques, de la performance environnementale et des niveaux d'adoption.
- Mise en application de normes nationales à utiliser pour mesurer la contribution des producteurs agricoles à la durabilité de l'environnement.
- Augmentation de la capacité des responsables des politiques, des spécialistes des ressources des terres et des producteurs en ce qui a trait à la gestion efficace des terres.
- Disponibilité de nouvelles technologies environnementales pour les producteurs.
- Augmentation de l'adoption de pratiques de gestion efficaces.
- Amélioration de la capacité d'approvisionnement en eau.

Avantages pour les Canadiens

- Environnement plus sain.
- Réduction des risques agricoles.
- Compatibilité accrue entre la biodiversité et l'agriculture, avec un accent sur : la disponibilité de l'habitat, les espèces en péril et les pertes économiques causées par la faune à l'agriculture.

Ces engagements permettent également de contribuer à la priorité liée à l'Innovation et au renouveau. Une ventilation des dépenses prévues par priorité se trouve à la page 33.

INNOVATIONS PROPICES À LA CROISSANCE

Introduction

La nouvelle révolution agricole

La révolution de l'information et les progrès scientifiques et technologiques sont des moteurs de l'économie d'aujourd'hui et ils transforment rapidement et radicalement l'agriculture. Ces forces de changement mettent le savoir au premier plan. S'ils veulent réussir, les agriculteurs qui affrontent des difficultés nouvelles en matière de gestion et voient surgir des possibilités dans ce domaine

doivent donc s'engager dans une démarche d'apprentissage continu.

La science est la clé de la réussite. Étant capable de créer une gamme de produits alimentaires et non alimentaires nouveaux, elle aidera les producteurs canadiens à saisir de nouveaux marchés en répondant aux préférences, aux exigences et aux attentes en constante évolution des consommateurs.

Les perspectives d'avenir sont brillantes, mais les concurrents du Canada ont exploité rapidement les percées scientifiques. Il nous faut donc produire des connaissances et

créer des technologies nouvelles puis les transmettre aux producteurs canadiens à un rythme accéléré.

Contexte de fonctionnement

Des changements rapides prennent place dans un secteur dont la contribution à la vie canadienne est importante. Le secteur agricole et agroalimentaire est l'un des plus anciens de l'économie. Il est profondément enraciné dans l'histoire et dans la culture canadiennes et il est devenu l'un des secteurs les plus dynamiques et innovateurs au Canada. En fait, il fait partie du tissu même de la

société canadienne et il joue un rôle prépondérant dans la qualité de vie de l'ensemble des Canadiens et, en particulier, des agriculteurs et des collectivités rurales.

La capacité d'adaptation des producteurs canadiens est légendaire, mais le secteur agricole et agroalimentaire reste néanmoins vulnérable aux risques découlant des dangers naturels que sont par exemple les sécheresses, la grêle, les insectes et les maladies nouvelles comme l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), de même qu'aux nouvelles exigences des consommateurs. Par ailleurs, bien que la mondialisation et les changements scientifiques et technologiques concourent, de par leur nature, leur rythme et leur étendue, à la vitalité du secteur, des obstacles de taille à la viabilité et à la rentabilité du secteur à long terme, par exemple les problèmes de productivité et de compétitivité, font maintenant partie de l'échiquier.

Intervention stratégique

Pour atteindre le résultat stratégique Innovations propices à la croissance, AAC concentre ses efforts principalement sur les priorités Innovation et renouvellement et Questions internationales.

Pendant longtemps, les gouvernements ont aidé les agriculteurs à affronter les risques par des programmes qui atténuent les effets négatifs des fluctuations du revenu agricole. Dans le contexte actuel de l'agriculture mondiale, le défi du Canada consiste à faire en sorte que nos programmes favorisent la croissance et protègent nos producteurs. La meilleure façon de réaliser cet objectif est de compter sur la détermination des principaux acteurs et intervenants de la chaîne de valeur et sur un ensemble de programmes concertés qui se renforcent mutuellement. Avec la contribution de ces intéressés, le

gouvernement du Canada et ses partenaires provinciaux et territoriaux ont mis au point une gamme d'initiatives importantes qui visent à gérer les risques de l'entreprise, à renforcer le secteur et à améliorer sa rentabilité.

Innovation et renouvellement

La science et l'innovation dans un XXI^e siècle dont le moteur est la bioéconomie □

Produit de la convergence des sciences, la bioéconomie est un élément clé du XXI^e siècle et a des répercussions considérables sur le secteur agricole et agroalimentaire. Étant conscient de ce fait, AAC a fait de la science la pierre angulaire de toutes les activités faisant partie du CSA. L'objectif du Ministère est de faire du Canada le chef mondial en innovation grâce à la mise au point d'aliments et d'autres produits et services agricoles connexes qui permettront de saisir des débouchés sur des marchés canadiens et mondiaux diversifiés qui sont dictés par les consommateurs.

Les principales activités en cours de la priorité Science et innovation du CSA sont les suivantes :

- établir des priorités;
- réaffecter les investissements en science et innovation de façon à appuyer les autres éléments du Cadre;
- coordonner les efforts des gouvernements, des composantes du secteur et des établissements de recherche privés de manière à favoriser la croissance et le rendement maximum de nos investissements.

Le Ministère a pour objectifs généraux de faire de la priorité accordée à la science et à l'innovation un catalyseur de nouveaux investissements et de nouveaux revenus partout dans la chaîne de valeur de l'innovation, et

L'industrie du canola

Une facette importante de cette culture devenue traditionnelle est la mise au point de variétés à graines jaunes (plutôt que noires) qui en est à une étape avancée. Le canola à graines jaunes sera plus lucratif pour les producteurs et sera pour le Canada un atout concurrentiel sur les marchés mondiaux. □ Il y a des exemples analogues pour le blé et le soya. Outre les travaux sur les cultures, la recherche sur le bien-être des animaux aboutira à des systèmes de production qui seront moins tributaires des produits chimiques, comme les antibiotiques, ce qui pourrait réduire les coûts et augmenter les revenus.

d'aider les autres éléments du CSA à améliorer l'image de marque du Canada. Pour ce faire, il faudra :

- mieux définir les priorités afin d'attirer d'autres investissements publics et privés;
- améliorer la coordination entre les chercheurs, les fournisseurs, les producteurs et les consommateurs afin d'en tirer des avantages pour toutes les parties concernées;
- créer un climat propice à l'innovation pour pouvoir non seulement attirer des ressources financières et humaines, mais aussi les retenir.

Des activités particulières seront exécutées dans le cadre des projets de recherche et de développement qui s'inscrivent dans deux des

programmes scientifiques nationaux : les Systèmes de production durable et les Bioproduits et bioprocédés. De plus, les activités à l'intérieur de ces programmes seront réparties en thèmes spécifiques.

Les Systèmes de production durable comportent des projets de recherche visant à mettre au point des systèmes de production végétale (notamment pour des nouvelles cultures) et d'élevage économiquement viables et respectueux de l'environnement et à améliorer la compétitivité des produits agroalimentaires canadiens sur les marchés intérieurs et internationaux. Les thèmes sont : la création de cultivars et l'amélioration génétique; les céréales et les oléagineux; les grandes cultures; les cultures à valeur élevée; les systèmes d'élevage; le comportement et le bien-être des animaux.

Les Bioproduits et bioprocédés comportent des projets de recherche visant à découvrir et à créer des produits et des procédés à valeur ajoutée d'origine biologique. Les thèmes sont : les produits et les procédés d'origine biologique; la génomique; la bioinformatique et autre bioinformatique.

Un certain nombre d'activités de soutien seront menées, notamment : de la planification stratégique (établissement de priorités); le partage de connaissances et le transfert technologique; des analyses des marchés; des études économiques (macro- et micro-analyses).

Ces activités permettront à AAC de fournir au secteur de nouveaux bioproduits ainsi que des systèmes et des stratégies basés sur le savoir qui lui permettront de saisir des débouchés et de gérer le changement. Les nouveaux aliments et autres produits et

services agricoles seront un atout pour notre industrie dans la concurrence qu'elle livre sur les marchés canadiens et mondiaux diversifiés. La position de chef de file mondial du Canada sera ainsi assurée.

Les perspectives d'avenir du secteur dépendent non seulement de sa capacité de tirer parti des innovations dans des domaines nouveaux, mais également des efforts constants déployés pour augmenter la valeur des produits traditionnels.

Renforcer les capacités de gestion agricole grâce au renouveau

Bien que les progrès scientifiques et technologiques proposent des solutions excitantes aux problèmes et permettent de créer des produits, ils s'accompagnent de nouveaux défis de gestion et accroissent l'importance de l'apprentissage continu. Le succès des initiatives s'inscrivant dans la priorité Science et innovation du CSA est donc étroitement lié à la priorité Renouveau. Cette dernière vise à aider les agriculteurs à parfaire leurs compétences techniques et de gestion, notamment celles qui ont trait aux nouveaux produits et aux marchés ainsi qu'à la science et à l'innovation.

En outre, cette priorité a pour but d'augmenter le nombre d'agriculteurs recourant à des pratiques et à des compétences de gestion bénéfiques qui les aideront à :

- gérer les risques de l'agriculture;
- à rivaliser dans une économie fondée sur le savoir;
- à satisfaire aux demandes du marché et aux exigences de la réglementation (et à les dépasser);
- à diversifier leurs activités en passant des produits et marchés traditionnels à des produits et marchés à valeur plus élevée, ce

qui leur permettra d'améliorer la viabilité à long terme de leurs exploitations et de s'adapter au changement.

Il est particulièrement urgent d'appliquer des pratiques et des compétences bénéfiques en gestion agricole, car la nature, le rythme et l'étendue des changements en agriculture s'accroissent. Malgré les progrès de la science et l'ampleur des possibilités qu'elle laisse entrevoir, le secteur agricole et agroalimentaire demeure vulnérable aux forces naturelles et à celles du marché qui échappent en grande partie à l'emprise des producteurs. Des études et des analyses semblent toutefois indiquer que la réussite financière des exploitations agricoles est largement tributaire des pratiques et des conditions propres à chaque exploitation. Plus précisément, il est essentiel d'améliorer les outils de gestion agricole pour hausser le rendement du secteur, car ces outils renforcent la capacité des agriculteurs de gérer le risque, d'acquérir des compétences innovatrices et d'augmenter leur revenu.

Par conséquent, les gouvernements ont convenu dans le CSA :

- d'offrir aux agriculteurs des programmes et des services publics et privés;
- de permettre aux agriculteurs de choisir leurs sources de revenu;
- d'aider les agriculteurs à répondre aux exigences du marché et aux demandes des consommateurs en matière de salubrité et de qualité des aliments ainsi que de protection de l'environnement;
- d'aider les agriculteurs à tirer parti des possibilités créées par la science et l'innovation.

Les agriculteurs peuvent améliorer la situation de leurs exploitations au moyen d'un éventail de compétences et de pratiques de

gestion qui les aideront à évaluer leur situation, à définir leurs objectifs et à apporter des changements. Parmi les divers facteurs qui contribuent au succès d'une exploitation, trois domaines de compétence distincts ressortent :

1. acquérir, organiser et évaluer l'information;
2. prendre de bonnes décisions d'affaires;
3. utiliser et organiser les ressources pour donner suite aux décisions.

Les activités du volet Renouveau au palier fédéral se concentreront sur les domaines clés suivants :

- sensibilisation;
- services-conseils aux exploitations agricoles;
- débouchés;
- formation et perfectionnement;
- accès aux capitaux.

Questions internationales

Au-delà de nos frontières

Près de la moitié de la production agricole et agroalimentaire du Canada est exportée. Ainsi, l'avenir du secteur dépend de la mesure dans laquelle il saura répondre aux demandes des marchés intérieurs et mondiaux. Pour assurer sa réussite sur tous les marchés, il devra se doter d'une stratégie cohérente et bien coordonnée qui lui permettra d'améliorer la salubrité et la qualité des aliments ainsi que la gestion de l'environnement à la ferme, en plus de créer des produits, des procédés, des technologies et des services nouveaux et innovateurs.

La priorité Questions internationales vise à convertir les améliorations apportées à la production agricole et agroalimentaire au Canada en des ventes accrues à l'exportation, en des investissements plus élevés dans

le secteur et en une influence plus grande dans l'élaboration des normes et des politiques techniques internationales. Ces résultats sont à notre portée si nous multiplions les débouchés commerciaux au moyen d'un ensemble intégré d'initiatives, notamment :

- faire reconnaître les produits agricoles et agroalimentaires canadiens sur les marchés internationaux;
- fournir à l'industrie canadienne plus de services d'information sur les marchés étrangers;
- faire en sorte que le climat des affaires au Canada soit propice aux investissements;
- intensifier le développement international;
- favoriser les partenariats solides entre l'industrie et le gouvernement par le biais des tables rondes des chaînes de valeur.

Les produits canadiens jouiront d'un avantage concurrentiel sur un certain nombre de marchés si le CSA est mis en œuvre intégralement. Par ailleurs, le secteur se bute à des difficultés grandissantes dans un certain nombre de cas - les deux cas d'ESB qui se sont déclarés au Canada et aux États-Unis en mai et décembre 2003 respectivement sont les exemples les plus récents. En outre, il doit composer avec la concurrence mondiale qui s'intensifie, les exigences toujours plus grandes des consommateurs et l'accès limité aux marchés des pays en développement.

AAC a adopté quatre grands thèmes qui concourent à plus d'un résultat stratégique :

1. faire reconnaître nos produits et conquérir des marchés
2. améliorer l'accès aux marchés
3. aplanir les obstacles techniques
4. favoriser l'accroissement du développement international

Deux de ces thèmes en particulier (faire reconnaître nos produits et conquérir des marchés, et favoriser l'accroissement du développement international) joueront un rôle de premier plan dans l'atteinte des objectifs généraux et particuliers de la priorité Questions internationales.

Faire reconnaître nos produits et conquérir des marchés

Exploiter les points forts du Canada

La visibilité du Canada est extrêmement faible par rapport à sa part du marché mondial. Le but de ce thème est donc de renforcer la position du Canada et de faire valoir la très grande qualité des produits canadiens. En particulier, le fait de présenter le Canada comme chef de file mondial en salubrité des aliments, en innovation et en production écologique lui garantira de faire reconnaître son excellence partout dans le monde et l'aidera à avoir plus de succès sur les marchés internationaux.

Pour accroître sa visibilité, le Canada devra adopter une approche intégrée et soutenue qui établira un lien entre la progression de la mise en œuvre du CSA au Canada et l'intensification des activités de commercialisation et qui resserrera les partenariats avec l'industrie et favorisera des interventions conjointes. La stratégie consistera également à tirer le meilleur parti du savoir-faire des partenaires du portefeuille d'AAC pour prospecter des débouchés sur les marchés en émergence et exécuter des études de marché pratiques.

Favoriser l'accroissement du développement international

Venir en aide à des pays et saisir des débouchés commerciaux

Compte tenu de l'importance que l'agriculture revêt dans de nombreux pays en développement pour la réalisation de leur potentiel, AAC peut jouer un rôle de premier plan en aidant le Canada à s'acquitter de l'engagement élargi qu'il a pris à l'égard du développement international. Les efforts d'AAC visent à rattacher aux objectifs du CSA les activités de développement international financées par l'Agence canadienne de développement international et d'autres organismes de développement. En particulier, AAC exécutera des études et des analyses et collaborera avec des provinces et des intervenants à des initiatives de leadership dans les forums internationaux. En outre, le Ministère s'associera à des organismes de développement dans des projets d'aide technique internationale qui seront menés sur des marchés en émergence clés. Dans le but de maximiser les gains découlant de cette stratégie, AAC collaborera avec l'industrie à saisir les possibilités de développement des marchés créées par les activités de développement international et, au moyen de l'aide technique au commerce, il renforcera les alliances sur les questions de politique commerciale.

Dans le but de saisir les débouchés sur les marchés canadiens et étrangers, le Ministère travaillera avec ses partenaires à mieux coordonner et à encourager les activités. Pour ce faire, il s'emploiera à :

- faire connaître les produits et services canadiens;

- promouvoir la capacité du secteur de satisfaire aux demandes des marchés et permettre à des segments du secteur nouveaux et en émergence de saisir des débouchés;
- améliorer le climat commercial pour les investisseurs en modifiant des politiques et des règlements;
- mieux faire connaître le Canada comme endroit privilégié pour faire des affaires.

Il conviendra d'adopter une approche intégrée en matière de développement des marchés, d'investissement, d'aide technique, de politique commerciale et de développement international pour améliorer les débouchés au pays et à l'étranger. Pour que le Canada réussisse, il sera essentiel d'entretenir des rapports de travail étroits avec les provinces, l'industrie et les autres partenaires fédéraux.

Mesure du rendement

Les principaux indicateurs de rendement pour le volet Science et innovation seront les suivants :

- part du marché des bioproduits préparés au Canada;
- impact des investissements sur le développement économique rural;
- activité économique dans les bioproduits et les domaines prioritaires;
- accès des employeurs à une main-d'œuvre qualifiée en bioéconomie;
- nombre de personnes employées dans la bioéconomie.

Les principaux indicateurs de rendement pour le volet Questions internationales seront entre autres les suivants :

- évolution de la part du marché international détenue par les exportations canadiennes;
- évolution du volume et de la valeur des investissements canadiens et étrangers dans le secteur agricole et agroalimentaire du Canada, selon le marché et la province ou le territoire d'origine;
- évolution de l'appui des partenaires internationaux aux positions du Canada dans les séances de négociation sur l'agriculture et dans d'autres forums multilatéraux.

L'Accord cadre fédéral-provincial-territorial et l'Accord de mise en œuvre décrivaient des indicateurs pour le volet Renouveau, mais les indicateurs de rendement pour ce volet ne sont pas encore au point. On prévoit qu'ils évolueront avec le temps.

Avantages pour les Canadiens

Les produits agricoles innovateurs auront un effet positif sur la vie de tous les jours des Canadiens en transformant des domaines aussi diversifiés que la médecine et la construction. Pour les agriculteurs, le développement de produits stimulera la diversification, améliorera les perspectives de revenu et réduira les risques liés à la production. Le secteur sera non seulement plus productif et concurrentiel, mais tous les Canadiens jouiront d'une meilleure qualité de vie.

La priorité Renouveau aidera les agriculteurs en leur permettant de saisir les débouchés à valeur ajoutée; elle sera aussi bénéfique aux régions rurales, grâce aux investissements faits dans leur économie, et aux Canadiens en général, grâce à la création d'emplois qui découlera de la part grandissante des marchés

internationaux que détiendront les bioproduits.

Pour sa part, le secteur tirera profit de la priorité Questions internationales en bénéficiant des possibilités

auxquelles donnera lieu l'accroissement de la part du marché mondial détenue par les produits agricoles et agroalimentaires canadiens. Parmi ces possibilités, figure la croissance

des investissements canadiens et étrangers, qui rehausseront la rentabilité et la viabilité du secteur.

Priorité : Innovation et renouveau

Doter le secteur de nouvelles compétences en affaires et en gestion, créer pour lui des bioproduits et des systèmes de production axés sur le savoir et élaborer des stratégies qui lui permettront de conquérir des débouchés et de gérer le changement.

Engagements pour 2004-2005

- Créer des mécanismes efficaces d'information publique et de transfert de technologie.
- Intensifier la recherche sur les bioproduits et bioprocédés.

Résultats escomptés

- Disponibilité d'information sur les résultats de recherche et les inventions d'AAC dans Internet.
- Démonstration de systèmes de production et de transformation de pointe.
- Intégration des aspects diffusion d'information et transfert de technologie dans les programmes de recherche.
- Mise en place de centres d'excellence.
- Investissement de l'industrie et du gouvernement dans la recherche sur les bioproduits et les bioprocédés.

Priorité : Questions internationales

Accroître les possibilités du secteur agroalimentaire canadien à l'échelle internationale.

Engagements pour 2004-2005

- Accroître l'information sur les marchés afin de cibler la recherche sur les débouchés à valeur ajoutée.

Résultats escomptés et échéanciers

- Augmentation de la reconnaissance et amélioration de la perception des produits et des processus agricoles canadiens.
- Augmentation de la valeur et du volume des ventes par secteur.

Avantages pour les Canadiens

- Augmentation du revenu et de la rentabilité des agriculteurs.
- Prospérité accrue du secteur agricole et agroalimentaire et des collectivités rurales.
- Part du marché accrue pour le secteur agricole et agroalimentaire.
- Reconnaissance accrue à l'échelon international de l'expertise du secteur agricole et agroalimentaire canadien.

Ces engagements permettent également de contribuer à la priorité liée à l'Environnement. Une ventilation des dépenses prévues par priorité se trouve à la page 33.

Les tableaux suivants renferment la ventilation des ressources (moins les recettes disponibles) pour chaque résultat stratégique par priorité pour la période triennale de rapport. Compte tenu de l'arrondissement, le total des chiffres peut ne pas correspondre aux montants indiqués.

Plans et priorités par résultat stratégique
Ressources (moins les recettes disponibles) allouées pour la période triennale de rapport allant de 2004-2005 à 2006-2007
(en millions de dollars)

2004-2005		Résultats stratégiques			
Priorités	Type de priorité	Sécurité du système alimentaire	Santé de l'environnement	Innovations propices à la croissance	TOTAL
Gestion des risques de l'entreprise	en cours	1 146,9	–	–	1 146,9
Salubrité et qualité des aliments	en cours	129,4	–	–	129,4
Environnement	en cours	26,8	262,9	50,0	339,7
Innovation et renouveau	en cours	17,3	38,8	347,6	403,6
Questions internationales	en cours	65,8	–	25,3	91,1
TOTAL		1 386,2	301,7	422,9	2 110,8

2005-2006		Résultats stratégiques			
Priorités	Type de priorité	Sécurité du système alimentaire	Santé de l'environnement	Innovations propices à la croissance	TOTAL
Gestion des risques de l'entreprise	en cours	1 116,5	–	–	1 116,5
Salubrité et qualité des aliments	en cours	77,9	–	–	77,9
Environnement	en cours	26,4	245,8	39,4	311,6
Innovation et renouveau	en cours	17,1	38,8	338,6	394,4
Questions internationales	en cours	64,4	–	24,9	89,3
TOTAL		1 302,4	284,6	402,8	1 989,8

2006-2007		Résultats stratégiques			
Priorités	Type de priorité	Sécurité du système alimentaire	Santé de l'environnement	Innovations propices à la croissance	TOTAL
Gestion des risques de l'entreprise	en cours	1 114,0	–	–	1 114,0
Salubrité et qualité des aliments	en cours	69,3	–	–	69,3
Environnement	en cours	26,4	221,2	5,4	253,1
Innovation et renouveau	en cours	17,1	38,2	339,3	394,6
Questions internationales	en cours	64,4	–	24,8	89,2
TOTAL		1 291,2	259,4	369,5	1 920,2

Initiatives horizontales et principaux thèmes du gouvernement

Les Initiatives horizontales et principaux thèmes du gouvernement visent à obtenir des résultats pour les Canadiens au XXI^e siècle en mettant l'accent sur la collaboration. Fondées sur un cadre de coordination et de collaboration interministérielles, ces initiatives incitent les ministères et organismes fédéraux à unir leurs efforts pour assurer une prestation efficiente et opportune de leurs programmes, politiques et services. Ce sont des modèles de partenariat qui, au sein de l'économie mondiale, interviennent dans des domaines essentiels à la réussite du Canada.

Les initiatives horizontales et les principaux thèmes du gouvernement dans lesquels le Ministère intervient sont notamment les suivants :

- Développement rural
- Secrétariat aux coopératives
- Développement durable
- Amélioration des services

DÉVELOPPEMENT RURAL

Introduction

Des statistiques montrent que le Canada rural est un acteur important, mais souvent négligé, de l'économie nationale. En fait, la proportion de 31 p. cent des Canadiens qui vivent dans les collectivités rurales occupent 26 p. cent du nombre total des emplois et contribuent au PIB à hauteur de 24 p. cent. Bien sûr, la très grande majorité des ressources naturelles et environnementales du Canada se trouvent dans le Canada rural, et le milieu naturel comporte des avantages économiques de plus en plus précieux pour les Canadiens dans des domaines comme le tourisme. Par ailleurs, on constate dans bien des cas une interdépendance considérable entre les économies rurales et urbaines. Par conséquent, les citoyens canadiens ont tous à gagner à ce que l'économie soit prospère dans le Canada rural, et inversement.

Contexte de fonctionnement

Les Canadiens des régions rurales doivent affronter un éventail de défis propres à leur situation, notamment : éloignement des marchés urbains, faible densité démographique et dépendance à l'égard de secteurs primaires qui sont vulnérables aux baisses cycliques et marquées de l'économie. Même si des indices portent à croire que l'économie rurale se raffermirait, le taux de chômage y reste 1,4 p. cent plus élevé que dans les villes. L'écart entre les degrés de scolarisation post-secondaire chez les jeunes des régions rurales et urbaines se rétrécit, mais les jeunes des régions rurales continuent de quitter les campagnes en nombre considérable pour trouver des possibilités de formation et d'emploi en ville.

Cet exode des jeunes a des conséquences à long terme sur le Canada rural, dont la population vieillissante est moins bien préparée à affronter les demandes d'une économie basée sur le savoir. Les

ménages des régions rurales se branchent de plus en plus à l'Internet, mais le « fossé numérique » entre les régions rurales et urbaines s'élargit à cause d'un manque de connaissances techniques et de problèmes d'accès, comme la disponibilité de connexions haute vitesse et le coût que cela représente.

En outre, il peut être difficile d'accéder à des soins de santé dans les régions rurales et les petites villes du Canada, où l'on trouve environ la moitié moins de médecins pour 1 000 habitants que dans les centres urbains.

Intervention stratégique

Le gouvernement du Canada a chargé le Secrétariat rural d'AAC de diriger les activités pangouvernementales coordonnées en développement rural qui sont menées à l'échelle nationale et de s'attaquer aux défis et problèmes du Canada rural. En 2002, le Secrétariat a obtenu une enveloppe quinquennale de 55 millions de dollars, par le biais du Cadre stratégique pour l'agriculture, pour le renouvellement et l'amélioration du Partenariat rural canadien (PRC) 



et 5 millions de dollars de plus pour le renforcement des capacités des collectivités.

Le Secrétariat rural a recours à un certain nombre de mécanismes pour coordonner le dossier rural au sein des ministères et organismes fédéraux. À l'échelon national, le partenariat fédéral est géré de concert avec un groupe de travail interministériel composé de représentants de 32 ministères et organismes fédéraux, et avec un comité directeur formé de sous-ministres adjoints (SMA). À l'échelon régional, des équipes rurales sont en place dans chaque province et territoire. Elles se composent de fonctionnaires fédéraux provenant des régions du Canada et elles comprennent généralement des représentants provinciaux et territoriaux et d'intervenants du secteur. À l'échelon intergouvernemental, un groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les questions rurales est constitué de représentants des provinces et des territoires. La réunion inaugurale des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux s'est tenue en avril 2003. Ils y ont convenu d'élaborer une approche exhaustive par le truchement d'un cadre de politique rurale nationale qui prévoira des initiatives rurales concertées et complémentaires ayant pour but d'instaurer des collectivités rurales viables et durables.

Les activités de développement rural visent à améliorer l'accès des Canadiens des régions rurales et des collectivités rurales à des possibilités qui leur permettront de contribuer à la prospérité du Canada et d'en tirer parti. Voici les principaux thèmes qui guident le travail du Secrétariat rural en gestion horizontale, en formation de partenariats et en participation du citoyen, ainsi que quelques domaines particuliers sur lesquels le Secrétariat mettra l'accent en 2004-2005 :

Influer sur les politiques, les programmes et les services gouvernementaux afin d'améliorer les possibilités et d'atténuer les obstacles au développement rural

Grâce à la lentille rurale, qui favorise la prise en compte des préoccupations et des intérêts des régions rurales dans la conception et la mise en oeuvre des politiques et programmes fédéraux, le Secrétariat rural :

- analysera les politiques, services, programmes et projets de loi fédéraux et il fournira des avis au Cabinet pour la prise de décisions;
- entretiendra des rapports avec les ministères fédéraux et d'autres intervenants jouant des rôles variés;
- trouvera des façons d'étendre l'application de la lentille rurale;
- fera participer ses partenaires fédéraux et d'autres intervenants à des recherches dans le domaine rural.

L'un des principaux objectifs au cours du prochain exercice sera d'améliorer la collaboration tant au sein du gouvernement fédéral qu'entre le fédéral, les provinces et les territoires. Le Secrétariat rural mobilisera les ministères fédéraux et les gouvernements provinciaux et territoriaux pour mettre au point le Cadre national de politique rurale, qui assurera la concordance entre les politiques intragouvernementales et intergouvernementales. On renouvellera les mécanismes de collaboration fédéraux en même temps qu'on s'emploiera à soutenir, à établir et à gérer les équipes rurales, notamment grâce à un réseau qui les regroupera, à une stratégie inter-équipes et à des plans d'action adaptés aux problèmes locaux.

Donner aux citoyens ruraux la possibilité de se faire entendre avec plus de force et d'efficacité grâce à des conférences, à des tables rondes, à des assemblées publiques locales et à d'autres activités de liaison

Le gouvernement du Canada organise la troisième Conférence rurale nationale, qui se tiendra à Red Deer (Alberta) du 21 au 23 octobre 2004; il donne ainsi suite à son engagement d'entretenir le dialogue avec les Canadiens des régions rurales. De plus, il mettra au point d'autres outils de participation des citoyens, comme des réseaux, et examinera d'autres modèles d'implication de ces intervenants. Le Comité consultatif sur les questions rurales fournira toute une gamme de conseils d'experts en développement rural à l'échelle du pays.

Faire des recherches et des analyses qui produiront des données empiriques permettant aux gouvernements et aux collectivités rurales de prendre des décisions plus éclairées

De tout temps, l'une des difficultés auxquelles se butait l'élaboration des politiques rurales était le manque de données valables de recherche et d'analyse pouvant guider les décisions. L'importance que le Secrétariat rural accorde à la recherche et à l'analyse vise à faire mieux comprendre la dynamique du Canada rural et à exécuter des travaux à cet égard qui favoriseront la prise de décisions fondées sur des données empiriques. Dans le cadre des travaux de recherche, on examinera les différences et les similitudes dans le Canada rural, de même que les problèmes liés au renforcement des capacités des collectivités et à la qualité de vie. En 2004-2005, le Secrétariat rural mettra en oeuvre des initiatives de recherches rurales concertées à l'échelon régional et

national. On produira de l'information et mènera des analyses sur une multitude de sujets, notamment les formules de développement participatif.

Il est certes important de recueillir des données empiriques utiles, mais il l'est tout autant de veiller à ce que cette information soit mise à la disposition des intéressés de façon conviviale. À cette fin, un certain nombre d'initiatives visent à partager des connaissances avec les collectivités rurales. Par exemple, les produits du Service canadien de l'information rurale permettent de répondre aux demandes de renseignements et satisfont aux besoins d'information du public. La grappe rurale de Gouvernement en direct  est un guichet unique sur Internet qui donne accès à des renseignements à jour sur le monde rural. Les activités d'information plus traditionnelles, comme les bulletins régionaux, les publications et les conférences, concourent à communiquer des données statistiques et analytiques directement aux citoyens.

Un bon exemple est le *Bulletin d'analyse - Régions rurales et petites villes du Canada* , publication hors série produite par Statistique Canada avec l'aide financière du Secrétariat rural. Les bulletins, offerts sans frais, décrivent la structure et les tendances du Canada rural. Par ailleurs, étant donné que de plus en plus d'importance est accordée à la gestion des risques dans tous les domaines de planification, on mettra au point une trousse d'outils de gestion des risques à l'intention des collectivités rurales.

Améliorer la capacité de développement du Canada rural grâce à un programme de contribution qui analysera et évaluera les initiatives de développement rural

Dans l'économie d'aujourd'hui, les collectivités se doivent de tirer parti de tous les avantages possibles pour pouvoir s'adapter aux tendances mondiales. Le renforcement des capacités des collectivités pourrait être la clé qui leur permettra de suivre le rythme de l'évolution de ces marchés dynamiques. Il est essentiel d'assurer le développement rural par le renouveau économique et social si l'on veut établir des collectivités durables dans le Canada rural. Des programmes d'analyse et d'évaluation de l'efficacité des orientations stratégiques seront mis en oeuvre en 2004-2005 afin de renforcer les capacités des collectivités et de favoriser l'épanouissement des milieux ruraux.

Mesure du rendement

Les principaux indicateurs de rendement en matière de développement rural comprennent :

- la mesure dans laquelle les décisions gouvernementales tiennent compte de l'incidence sur les collectivités rurales;
- la satisfaction des citoyens et des intervenants des milieux ruraux relativement aux activités visant leur participation;
- le changement dans la disponibilité des résultats de travaux de recherche se rapportant au Canada rural;
- l'utilisation ou la mention des travaux de recherche et des outils;
- l'acquisition de connaissances fondées sur des observations en ce qui a trait au renforcement des capacités des collectivités et au développement rural.

Avantages pour les Canadiens

Les initiatives de développement rural amélioreront la qualité de vie des collectivités rurales et leurs perspectives de compétitivité et de

prospérité dans l'économie mondiale. Lorsqu'elles comprendront les initiatives de renforcement des capacités des collectivités et de développement rural, qui offrent un environnement propice à la réussite, les collectivités seront mieux placées pour fixer des priorités et gérer le changement. En resserrant la collaboration entre les gouvernements et en attachant davantage d'importance à l'élaboration de politiques et de programmes visant à répondre aux priorités rurales, on pourra établir des assises solides pour le développement rural. Les collectivités bénéficieront également de l'amélioration des échanges d'information. Les Canadiens ont tout à gagner à long terme à ce que l'économie rurale soit vigoureuse et les collectivités rurales, bien adaptées.

SECRÉTARIAT AUX COOPÉRATIVES

Introduction

Les coopératives sont importantes pour le tissu économique et social du Canada. Elles jouent un rôle de premier plan dans les secteurs des banques, du détail, de l'habitation et des services, de même que dans l'industrie agricole et agroalimentaire. Les chiffres en soi sont impressionnants : on dénombre environ 10 000 coopératives au Canada qui desservent plus de 10 millions de citoyens; collectivement, les coopératives mobilisent 70 000 bénévoles et emploient plus de 150 000 personnes. Elles sont un élément essentiel des collectivités urbaines et rurales, à qui elles offrent des services clés comme des logements abordables, des services de garde d'enfants et des services financiers. Par ailleurs, les coopératives sont fondées sur des valeurs morales et des principes comme l'entraide, la démocratie, l'égalité et le souci de la collectivité. Elles responsabilisent les

gens et favorisent l'amélioration de la santé des collectivités en permettant à des gens de mettre leurs ressources en commun, de partager des risques et de réaliser des objectifs communs.

Contexte de fonctionnement

Sur les marchés mondialisés d'aujourd'hui il faut constamment faire preuve d'innovation et réaliser des gains de productivité. La participation des citoyens et le partage des avantages des innovations sont des éléments cruciaux de la réussite dans une économie en mutation rapide. Les coopératives fournissent aux producteurs primaires et à d'autres un moyen de partager les risques et les avantages d'activités économiques de pointe.

À mesure que les marchés évoluent et que certaines industries basées sur les ressources s'affaiblissent, les collectivités se tournent vers les dirigeants locaux pour trouver une solution à un éventail des problèmes sociaux et économiques. Le modèle coopératif est l'un des outils dont disposent les collectivités pour s'organiser, exécuter des projets et s'adapter aux forces du marché.

En outre, l'évolution démographique, les progrès de la technologie et les changements des habitudes d'achat ont de plus en plus d'impact sur la prestation des services privés et sociaux. Là aussi, les collectivités peuvent avoir recours au modèle coopératif pour s'adapter à l'évolution des besoins en services.

Intervention stratégique

Le Secrétariat aux coopératives d'AAC veille à ce que le gouvernement accorde beaucoup d'attention au secteur coopératif. Il assure un rôle de liaison qui lui permet d'améliorer les relations entre les coopératives canadiennes et les nombreux ministères et organismes fédéraux

dont les lois ou les politiques touchent les coopératives. Par ailleurs, le Secrétariat conseille le gouvernement sur les politiques qui ont une incidence sur les coopératives, coordonne la mise en oeuvre de ces politiques et remplit la fonction de centre d'expertise sur les coopératives au sein de l'administration fédérale. Même s'il fait partie d'AAC, son mandat couvre toutes les formes de coopératives au Canada, notamment les coopératives économiques (par exemple, les coopératives de mise en marché, de consommateurs, de production et de travailleurs), les coopératives sociales (par exemple, dans les domaines du logement, des soins de santé et des loisirs) et les coopératives financières (par exemple, les coopératives de crédit et les caisses populaires).

Le Secrétariat aux coopératives veut stimuler la croissance économique et le développement social de la société rurale et urbaine canadienne grâce à un recours accru au modèle coopératif. À cette fin, il se concentre sur les priorités suivantes :

Faire en sorte que le gouvernement du Canada tienne compte des besoins du secteur coopératif, en particulier lors de l'élaboration de politiques, de programmes et de projets de loi

En 2004-2005, le Secrétariat aux coopératives gèrera le Comité interministériel des coopératives et dirigera les ministères et organismes fédéraux dans la préparation d'un plan d'action visant à intégrer le modèle coopératif dans le développement économique des collectivités.

Informers les intervenants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et la population canadienne sur le rôle et le potentiel des coopératives en tant qu'artisans du développement de la société et de l'économie canadiennes

Conscient de l'importance des partenariats, le Secrétariat facilitera les travaux du Comité fédéral-provincial-territorial des fonctionnaires responsables des coopératives, qui se compose de trois sous-comités de travail, un sur les données, un autre sur le développement et le troisième sur la législation.

Encourager et faciliter les rapports entre les organisations coopératives et le gouvernement du Canada

En 2004-2005, le Secrétariat encouragera l'établissement de relations entre le gouvernement et le secteur, notamment auprès d'organisations coopératives nationales et régionales et de coopératives particulières.

Produire et diffuser des renseignements, des connaissances et des outils nouveaux qui aideront les coopératives et les gouvernements à prendre des décisions éclairées

Dans ce but, le Secrétariat mettra en oeuvre une stratégie de recherche sur le modèle coopératif qui appuiera les priorités stratégiques. En outre, grâce à une collaboration plus étroite avec les administrations provinciales, on accordera plus d'attention à la collecte et à l'entrée de données sur les coopératives ainsi qu'à la production de rapports.

Améliorer la capacité de développement des coopératives grâce à l'Initiative de développement coopératif (IDC)

L'IDC est un programme de contribution de 15 millions de dollars qui s'inscrit dans le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA). Elle appuiera le développement des coopératives jusqu'en 2008. Le programme comporte deux volets principaux : d'une part, les services-conseils, gérés conjointement par la Canadian Co-operative Association et

le Conseil canadien de la coopération, dispenseront des conseils d'experts qui faciliteront le lancement ou la gestion de coopératives; d'autre part, les projets d'innovation et de recherche, qui seront gérés par le Secrétariat aux coopératives, auront pour objectif d'étudier les coopératives et de démontrer comment il est possible de les utiliser de façons nouvelles. La mise en oeuvre de l'IDC se poursuivra en 2004-2005; il en sera notamment de même des travaux du comité directeur de l'IDC dont les membres proviennent du secteur coopératif et du monde des affaires, du secteur agricole et des milieux universitaires et professionnels.

Mesure du rendement

Les principaux indicateurs de rendement en matière de coopératives comprennent :

- la mesure dans laquelle les initiatives gouvernementales incluent des coopératives;
- l'établissement et le maintien de partenariats pour régler les questions liées aux coopératives;
- le changement dans la disponibilité des résultats de travaux de recherche se rapportant au développement des coopératives;
- l'utilisation ou la mention des travaux de recherche et des outils;
- le nombre de coopératives établies B l'aide de fonds de l'Initiative de développement coopératif (IDC);
- le niveau de service fourni par le secteur pour le développement des coopératives.

Avantages pour les Canadiens

En plus de soutenir les collectivités, le développement coopératif aide les citoyens à dispenser des services essentiels. Grâce aux coopératives, des gens acquièrent des compétences

professionnelles utiles qui améliorent leurs perspectives d'emploi et leur permettent de mieux contribuer au mieux-être de leurs collectivités. Pour les producteurs primaires, les coopératives sont reconnues comme des outils précieux de mise en marché et de partage des risques, de création d'emplois, d'amélioration du leadership local et d'augmentation des investissements, et elles comblent des lacunes en matière de services.

En investissant de façon stratégique dans des partenariats avec le secteur coopératif, le gouvernement du Canada renforce la capacité des coopératives de contribuer à l'économie et à la société canadiennes. Les nouvelles coopératives aideront à combler les besoins actuels et futurs des citoyens dans des domaines comme l'accès aux soins de santé et aux soins à domicile, le développement économique rural, les débouchés à valeur ajoutée en agriculture, le développement des collectivités autochtones, l'intégration des immigrants dans les collectivités canadiennes et la découverte de solutions locales à des problèmes environnementaux.

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Introduction

En 1995, le Parlement modifiait la *Loi sur le vérificateur général* et obligeait certains ministères et organismes fédéraux, dont AAC, à élaborer des stratégies de développement durable, à les déposer au Parlement et à les mettre à jour au moins tous les trois ans. Le gouvernement du Canada créait également le poste de commissaire à l'environnement et au développement durable, qui se voyait confier la responsabilité de suivre les progrès accomplis dans ce dossier et d'en faire rapport. En

février 2004, la troisième stratégie de développement durable d'AAC, intitulée *Agriculture durable : la voie à suivre*  était déposée au Parlement.

Contexte de fonctionnement

Le développement durable conjugue les aspects environnementaux, économiques et sociaux d'une manière qui permet de répondre aux besoins d'aujourd'hui tout en respectant la capacité des générations futures de satisfaire à leurs propres besoins. Dans le secteur agricole et agroalimentaire, le développement durable vise à établir un équilibre entre, d'une part, les défis et les possibilités à long terme de la production et de la transformation des produits agricoles et, d'autre part, le haut niveau de qualité de vie dont le Canada jouit aujourd'hui.

Plus précisément, l'agriculture durable :

- protège les ressources naturelles de base;
- empêche la détérioration de la qualité des sols, de l'eau et de l'air;
- protège la biodiversité;
- contribue au bien-être économique et social de tous les Canadiens;
- garantit un approvisionnement en produits agricoles salubres de première qualité;
- protège le gagne-pain et le bien-être des entreprises agricoles et agroalimentaires, des travailleurs et de leurs familles.

Intervention stratégique

Pour sa troisième stratégie de développement durable, AAC a adopté une approche nouvelle. Il a fait du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) et de ses volets environnemental, économique et social intégrés, sa stratégie de développement durable (SDD). En

fait, le CSA est né de la prise de conscience que le développement durable et l'approche à long terme de la production et de la transformation des produits agricoles constituent la seule solution possible pour assurer la sécurité et la croissance du secteur. En tenant compte des trois piliers du développement durable que sont l'environnement, l'économie et le tissu social, le CSA est en soi une solide stratégie de développement durable.

AAC intègre les principes du développement durable dans ses propres opérations :

- en adoptant des pratiques d'approvisionnement écologiques;
- en améliorant la gestion des déchets, de l'eau et des eaux usées;
- en augmentant l'efficacité énergétique des bâtiments;
- en améliorant l'usage qu'il fait des véhicules, notamment par la réduction de l'utilisation et de la taille des véhicules, par l'emploi de véhicules appropriés à la tâche, par l'acquisition de véhicules à carburant de remplacement et par l'emploi de « carburants verts »;
- en adoptant des pratiques optimales de gestion des terres, par exemple en pilotant l'élaboration de plans environnementaux des fermes pour les terres d'AAC et en prenant des mesures appropriées pour gérer les sites contaminés, les réservoirs de stockage et les hydrocarbures halogénés.

AAC travaille également de façon horizontale avec d'autres ministères et organismes dans un certain nombre de domaines d'intervention liés au développement durable. En voici trois exemples clés :

- la participation à l'élaboration d'une stratégie fédérale sur l'eau douce;
- la coopération interministérielle à l'application du document fédéral intitulé *Le développement durable dans les opérations gouvernementales : une approche concertée* à des opérations écologiques dans les domaines suivants : approvisionnement, déchets, eau, énergie, gestion des parcs automobiles et utilisation des terres;
- la participation à l'élaboration d'une stratégie fédérale concertée sur l'application du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, que les chefs d'État ont ratifié au Sommet mondial sur le développement durable tenu à Johannesburg en septembre 2002, et sur la préparation de rapports à son sujet.

En adoptant le CSA en guise de SDD, AAC s'assure d'appuyer sur un modèle de gestion solide tous les efforts qu'il déploie en faveur du développement durable, tant dans ses propres opérations que dans le secteur. Comme le développement durable est la priorité absolue du Ministère, ce sont les exigences en matière de reddition de comptes et de rapport qui s'en trouvent simplifiées. Les cibles qui concourent à la poursuite des objectifs généraux et particuliers de la SDD sont celles-là mêmes que le Ministère vise à atteindre.

Plus important encore, en s'engageant sans réserve à mettre en oeuvre la SDD, AAC fait sa part pour concrétiser la vision d'une agriculture durable dans un Canada durable. Le Ministère apporte en même temps une contribution considérable aux efforts que le gouvernement fait pour respecter l'engagement pris par le Canada dans le cadre du Protocole de Kyoto. En gérant les nombreux biens dont il est le propriétaire et

Initiative sur le secteur bénévole et communautaire - Aider les collectivités à s'entraider

Afin de faire connaître l'Accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire et les Codes en découlant, AAC a mis sur pied une équipe de travail horizontale. De plus, le Ministère dirige la participation du secteur dans le cadre des projets d'élaboration de politiques ministérielles qui devraient influencer la conception des politiques à venir. □

l'exploitant (centres de recherche, fermes, pâturages collectifs, systèmes d'approvisionnement en eau et parc de divers véhicules routiers et non routiers), AAC veut réduire son impact sur l'environnement en étant moins tributaire des ressources naturelles et en atténuant les répercussions de ses opérations sur l'environnement.

INITIATIVE D'AMÉLIORATION DES SERVICES

AAC et la satisfaction des attentes des citoyens

L'Initiative d'amélioration des services (IAS) est une politique du Conseil du Trésor qui vise à combler l'écart entre les attentes des citoyens à l'égard des services et l'efficacité de la prestation de ces derniers. Cette initiative invite les ministères et organismes fédéraux à établir des normes de services et à

évaluer le degré de satisfaction de la clientèle de façon homogène dans l'ensemble de l'administration fédérale (à l'aide de l'Outil de mesures communes), puis à prendre des mesures permettant d'améliorer continuellement le service.

Étant donné que nous mettrons l'accent au cours de l'exercice à venir sur la mise en oeuvre du CSA au moyen de programmes nouveaux et modifiés, le moment est bien choisi pour l'intégration des objectifs de l'IAS dans les plans du Ministère. Par conséquent, en 2004-2005, AAC

compte instaurer une stratégie de prestation de services qui comportera la création d'un portail de services à guichet unique sur Internet pour tous les programmes d'AAC, l'élaboration de normes de services pour un certain nombre de nouveaux programmes et une politique de sondage auprès de sa clientèle.

Parmi les principaux éléments de cette tâche, mentionnons la formation et le perfectionnement professionnel des gestionnaires de programme, afin qu'ils aient les

compétences nécessaires à la satisfaction des attentes de services. En outre, le Ministère adaptera l'Outil de mesures communes aux programmes d'AAC et nous intégrerons le plan d'établissement de rapports sur les résultats à l'approche pertinente en vigueur au Ministère. Il sera essentiel de mener à bien cette tâche pour aider AAC à exécuter ses programmes dans un cadre d'amélioration continue. (Voir le Cadre stratégique d'AAC à la fin de la section Vue d'ensemble de la planification.)

Information supplémentaire

L'Agence canadienne du pari mutuel (ACPM) et le Conseil national des produits agricoles (CNPA) sont deux organismes qui font rapport au Parlement par l'entremise d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC).



**AGENCE
CANADIENNE
DU PARI MUTUEL**

Introduction

L'ACPM est un organisme de service spécial faisant partie du portefeuille de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada (AAC); elle réglemente et supervise le pari mutuel sur les courses de chevaux tenues aux hippodromes de partout au Canada. L'Agence jouit d'une excellente réputation auprès des parieurs canadiens, des organismes de réglementation provinciaux et de l'industrie des courses de chevaux.

Contexte de fonctionnement

Le fondement législatif de l'ACPM se trouve à l'article 204 du *Code criminel*, qui confère au ministre d'AAC la responsabilité d'élaborer

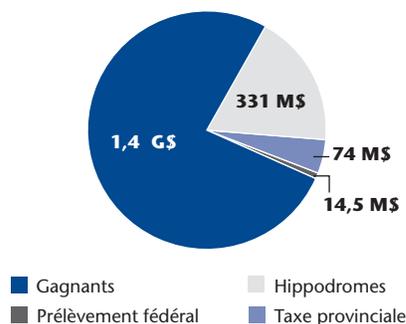
des politiques et des règlements en matière de pari mutuel. Le Code l'autorise à déléguer ces fonctions « à la personne qu'il désigne », c'est-à-dire le directeur exécutif de l'ACPM. L'article 204 permet aux Canadiens de parier de l'argent sur l'issue des courses de chevaux et garantit l'intégrité des courses.

L'ACPM recouvre la totalité de ses coûts depuis 1921 et le Fonds renouvelable est autosuffisant depuis 1980. L'ACPM tire ses ressources financières de la collecte d'un prélèvement de 0,8 p. cent sur chaque dollar parié au Canada. Les activités de l'ACPM n'occasionnent aucun coût aux contribuables canadiens.

Intervention stratégique

Les plans stratégiques de l'ACPM sont axés sur le maintien des normes les plus élevées de pari mutuel et de surveillance de cette activité. Son mandat lui est conféré par le *Règlement sur la surveillance du pari mutuel*, qui est appliqué conformément à l'article 204 du *Code criminel*.

**Paris bruts 2003-2004
1,81 milliard de dollars**



En 2004-2005, l'ACPM prévoit dépenser environ 15,3 millions de dollars pour respecter ses engagements. On trouvera dans le tableau suivant un résumé des dépenses prévues pour les exercices 2003-2004 à 2006-2007.

www.cpma-acpm-gc.ca

Priorité : Gestion des risques de l'entreprise

Améliorer la capacité de l'ACMP de gérer les risques associés aux paris mutuels, aidant ainsi à accroître la viabilité de l'industrie canadienne des courses de chevaux

Engagements 2004-2005 :

- Assurer une supervision efficace du pari mutuel
- Exécuter des activités de surveillance efficaces et efficaces
- Mettre au point des systèmes innovateurs qui favoriseront une gestion efficace des risques
- Gérer efficacement les fonds renouvelables
- Renforcer les alliances de concertation conclues avec les organismes provinciaux de réglementation et l'industrie des courses de chevaux

Résultats attendus :

- Confiance du public dans les paris mutuels
- Détection des drogues pouvant agir sur la performance des chevaux et de toute irrégularité pendant la course; détermination de l'ordre exact du placement des chevaux à l'arrivée
- De nouvelles technologies automatisées de pointe pour la surveillance seront offertes aux agents de l'Agence
- Fonds autorenewables
- Sensibilisation et acceptation accrues des règlements et politiques; des partenariats solides entre le fédéral et les provinces

Avantages pour les Canadiens

- Le maintien de l'intégrité des paris mutuels
- Aucun coût pour les contribuables canadiens, seulement pour les parieurs

Dépenses prévues : Agence canadienne du pari mutuel

(en millions de dollars)	Dépenses estimatives 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
Recettes/Dépenses ¹	15,3	15,4	15,4	15,4

¹ Les recettes et les dépenses sont tributaires de la perception d'un prélèvement de 8/10 de un cent sur chaque dollar parié au Canada. Toutes les recettes produites proviennent des parieurs et aucun coût relié aux activités de l'ACPM n'est assumé par les contribuables canadiens.



CONSEIL NATIONAL DES PRODUITS AGRICOLES

Introduction

Le Conseil national des produits agricoles (CNPA) a vu le jour en 1972 avec l'adoption de la *Loi sur les offices des produits agricoles (LOPA)*. La Loi regroupe les pouvoirs de commercialisation du gouvernement fédéral, qui exerce sa compétence sur le commerce interprovincial et international, et ceux des provinces, qui se limitent au commerce intraprovincial. Cette loi habilitante autorisait la création d'offices nationaux de commercialisation; elle a été modifiée en 1993 de façon à permettre aussi l'établissement d'organismes nationaux de promotion et de recherche.

Le CNPA mène des activités qui favorisent la compétitivité des secteurs qu'il supervise. Il est déterminé à collaborer avec l'industrie agricole et agroalimentaire à relever les défis et à tirer parti des possibilités que suscitent les changements importants apportés aux politiques agroalimentaires, les tendances du secteur des affaires et la satisfaction des besoins des marchés intérieurs et des marchés extérieurs.

Contexte de fonctionnement

Lors de l'élaboration de son plan stratégique, le CNPA a tenu compte du grand nombre de tendances qui ont marqué l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne et de l'évolution de sa situation. En général, les cinq offices qu'il supervise composent avec les aspects suivants :

- les tendances de la consommation des produits avicoles (volaille et oeufs);
- la sécheresse qui nuit à l'approvisionnement en provendes dans les secteurs des bovins de boucherie, de la volaille et des oeufs;
- les conditions économiques favorables (telles que la poursuite de la croissance et l'augmentation générale des revenus agricoles);
- la hausse de la productivité et le recours accru à la technologie;
- l'échelle des activités des entreprises agricoles;
- le secteur des produits d'épicerie;
- le commerce international.

Par ses activités, le CNPA épaulé également les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux

Énoncé de la mission du Conseil national des produits agricoles :

Voir à ce que les régimes nationaux de gestion de l'offre de la volaille et des oeufs et les systèmes nationaux de prélèvements pour les produits agricoles fonctionnent dans le respect de l'équilibre des intérêts de tous les intervenants, et favoriser la vigueur des composantes de l'industrie agroalimentaire dont le Conseil est responsable. □

dans la mise en oeuvre du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA).

Intervention stratégique

En 2004-2005, deuxième année de son plan stratégique, le CNPA mettra l'accent sur les priorités et engagements énoncés dans les tableaux suivants. Ces derniers traitent aussi des liens qu'il y a entre ces engagements et le CSA.

Pour obtenir de plus amples précisions sur ces liens, voir le site Web du CNPA :

<http://www.nfpc-cnpa.gc.ca/francais/publications/planstrategique.html>

Dépenses prévues

(en millions de dollars)	Dépenses prévues 2003-2004 ¹	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
Total du Budget principal des dépenses ²	2,1	2,5	2,6	2,7

Notes :

1. Correspond aux meilleures prévisions des dépenses totales prévues pour la fin de l'exercice.
2. Ces montants sont inclus dans les crédits d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et comprennent 200 000 \$ en subventions et contributions, sans toutefois tenir compte des avantages sociaux. Les services fournis sans frais sont les suivants : les locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et les services ministériels (p. ex. systèmes financiers, sécurité, technologie de l'information, services et conseils en matière de ressources humaines) fournis par Agriculture et Agroalimentaire Canada. Ces montants ne figurent pas dans les coûts du programme.

Priorité : Mener des activités dans le respect de l'équilibre des intérêts de tous les intervenants des offices de commercialisation et des organismes de promotion et de recherche créés aux termes de la Loi sur les offices des produits agricoles

Engagements

- Mener à terme le renouvellement des ententes fédérales-provinciales-territoriales qui lient les offices de commercialisation et les gouvernements.
- Mener un examen sur la *Loi sur les offices des produits agricoles*.

Résultats prévus

- Réception des projets d'ententes fédérales-provinciales-territoriales par les trois offices nationaux.
- Début des consultations auprès des intervenants.

Priorité : Rendre le secteur agricole et agroalimentaire canadien plus vigoureux, concurrentiel, rentable et sensible aux besoins du marché

Engagements

- Continuer de collaborer avec AAC et l'ACIA à explorer des façons d'améliorer les méthodes actuelles de collecte des données en vue de mettre au point une base de données sectorielle qui renfermera de l'information cohérente, fiable et facile d'accès pour tous les participants de l'industrie.
- En mai 2004, les producteurs avicoles (volaille et oeufs), les transformateurs de premier et de second cycles, les représentants des régies provinciales et ceux des secteurs de la restauration et des produits d'épicerie se réuniront pour discuter des tendances et de l'évolution de la situation dans le secteur de la distribution et de la vente au détail des aliments ainsi que de la façon dont le secteur des volailles et des oeufs s'intègre à cette chaîne de valeur.

Résultats prévus

- Méthodes améliorées de collecte des données pour le manuel des données du secteur des volailles.
- Rapport final du groupe de travail du secteur des volailles sur les besoins en matière de données.
- Sensibilisation accrue des liens entre les producteurs et les secteurs de la restauration et des produits d'épicerie par le truchement :
 - de la tenue d'un forum;
 - de la diffusion d'un rapport sur le forum;
 - de l'établissement d'un groupe de travail sur la chaîne de valeur.

Priorité : Faire en sorte que les activités du CNPA soient gérées de façon efficiente, transparente et responsable

Engagements

- Mettre en oeuvre des pratiques de gestion modernes parallèlement aux initiatives fédérales que sont notamment la fonction de contrôleur moderne, la vérification et l'évaluation, les valeurs et l'éthique, la gestion des ressources humaines et la normalisation des sites Internet.
- Élaborer un cadre de rendement dans le sillage de l'Initiative de modernisation de la fonction de contrôleur.

Résultats prévus

- Achèvement de la première phase des projets de mise en oeuvre.
- Achèvement du cadre durant la présente année financière.

Avantages pour les Canadiens

- Un secteur agricole efficient et concurrentiel.
- Une commercialisation plus efficace des produits agricoles sur les marchés interprovinciaux et extérieurs.

Information financière

Dépenses prévues du Ministère

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Ministère prévoit dépenser 2 197,4 millions de dollars (brut) pour obtenir ses trois résultats stratégiques. Les tableaux financiers détaillés sont regroupés dans l'annexe 1 du présent rapport.

La plus grande partie des ressources du Ministère ont été affectées pour 2004-2005 à la Sécurité du système alimentaire (65 p. cent); suivent les Innovations propices à la croissance (20 p. cent) et la Santé de l'environnement (15 p. cent). Plus de 86 p. cent des ressources destinées au résultat stratégique Sécurité du système alimentaire vont à des paiements de transfert à d'autres parties, notamment aux producteurs et aux provinces. La plus grande partie des ressources vouées aux résultats stratégiques Innovations propices à la croissance et Santé de l'environnement sont des coûts de fonctionnement (70 et 59 p. cent respectivement), preuve que la poursuite de ces résultats stratégiques est davantage exigeante en main-d'oeuvre.

(en millions de dollars)	Dépenses estimatives 2003-2004 ¹	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
Sécurité du système alimentaire	811,6	1 410,4	1 326,6	1 315,5
Santé de l'environnement	177,7	316,7	299,6	274,4
Innovations propices à la croissance	358,0	422,9	402,8	369,5
Budget principal des dépenses (brut)	1 347,4	2 150,1	2 029,0	1 959,4
Moins : recettes disponibles	38,7	39,3	39,3	39,3
Total du Budget principal des dépenses	1 308,7	2 110,8	1 989,8	1 920,2
<i>Ajustements (dépenses prévues ne figurant pas dans le Budget principal des dépenses)²</i>				
Mise en œuvre du Cadre stratégique pour l'agriculture	298,2	25,0	25,0	25,0
Mise en oeuvre du Cadre stratégique pour l'agriculture - Gestion des risques de l'entreprise	1 174,2	–	–	–
Transition vers le Cadre stratégique pour l'agriculture - Gestion des risques de l'entreprise	598,9	–	–	–
Encéphalopathie spongiforme bovine	363,6	5,8	–	–
Programme d'aide transitoire à l'industrie	928,0	6,6	–	–
Financement additionnel pour le Programme d'avances printanières	59,9	–	–	–
Renforcement des capacités des collectivités rurales	14,0	–	–	–
Programme canadien du revenu agricole	97,9	–	–	–
Report de fonds du budget de fonctionnement	13,2	–	–	–
Programmes provinciaux de gestion des risques agricoles et initiatives de recherche et développement	11,4	–	–	–
Agrandissement et modernisation du Centre de recherches de Lethbridge	1,3	–	–	–
Évaluation, gestion et assainissement des sites contaminés	0,1	–	–	–
Biotechnologie	–	–	6,0	6,0
Changement climatique - Appui aux partenariats	–	0,5	0,5	–
Programme d'éradication de la sharka	–	9,4	8,6	7,0
Autres	7,9	–	–	–
<i>Total des ajustements</i>	<i>3 568,6</i>	<i>47,3</i>	<i>40,2</i>	<i>38,0</i>
Dépenses prévues nettes	4 877,4	2 158,1	2 029,9	1 958,2

suite à la page suivante

suite de la page précédente

Moins : recettes non disponibles	136,4	34,4	34,4	34,4
Plus : coûts des services reçus sans frais ³	41,5	43,4	44,0	45,4
Coût net du programme	4 782,4	2 167,2	2 039,5	1 969,2
Équivalents temps plein⁴	6 170	6 170	6 100	6 100
<p>Les dépenses estimatives de 2003-2004 sont plus élevées que les dépenses prévues ultérieurement, et ce, pour plusieurs raisons : fonds spéciaux de transition, fonds spéciaux pour atténuer l'impact de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), et paiements législatifs accrus en raison des besoins plus grands en 2003-2004. De même, les dépenses prévues ultérieurement varieront en fonction des besoins.</p> <p>¹ Correspond aux meilleures prévisions concernant le financement autorisé jusqu'à la fin de l'exercice.</p> <p>² Le tableau ne tient pas compte du financement qui n'a pas encore été reporté à une année ultérieure ni des nouvelles autorisations qui pourraient être approuvées. Les ajustements pour 2003-2004 tiennent compte des Budgets supplémentaires des dépenses (A) et (B) et d'autres ajustements. Quant aux ajustements pour 2004-2005 à 2006-2007, ils correspondent aux initiatives pour lesquelles le Ministère peut présenter une demande pouvant atteindre le montant indiqué dans le cadre du Budget supplémentaire des dépenses, une fois approuvé.</p> <p>³ Les coûts des services offerts par d'autres ministères comprennent les locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), les contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés, les dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), l'indemnisation des victimes d'accident du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada et les dépenses salariales et connexes des services juridiques fournis par Justice Canada. Voir tableau 8.</p> <p>⁴ Outre les ETP précités, AAC a affecté 419 ETP en 2003-2004 à des projets de recherche financés dans le cadre d'ententes de recherche concertée conclues avec le secteur privé et à d'autres activités non financées au moyen de crédits parlementaires. De plus, 187 ETP ont été occupés par des étudiants. Les données allant de 2004-2005 à 2006-2007 ne prévoient rien pour les ressources humaines financées par le truchement des ententes de recherche concertée.</p> <p>Nota : Les dépenses prévues tiennent compte des fonds actuellement approuvés dans le plan financier du gouvernement.</p>				

Tableaux financiers

TABLEAU 1 <i>Sommaire des dépenses en immobilisations par résultat stratégique</i>	47
TABLEAU 2 <i>Renseignements sur les dépenses de projet</i>	48
TABLEAU 3 <i>Rapport d'étape sur les grands projets de l'État</i>	49
TABLEAU 4 <i>Sommaire des paiements de transfert</i>	49
TABLEAU 5 <i>Renseignements sur les programmes de paiements de transfert</i>	50
TABLEAU 6 <i>Sources de recettes disponibles et non disponibles</i>	53
TABLEAU 7 <i>Frais d'utilisation externes</i>	55
TABLEAU 8 <i>Coût net du programme pour l'année budgétaire (2004-2005)</i>	56
TABLEAU 9 <i>Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel - État des résultats</i>	57
TABLEAU 10 <i>Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel - État des flux de trésorerie</i>	57
TABLEAU 11 <i>Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel - Utilisation prévue des autorisations</i>	57

Nota : Dans les tableaux suivants, les **dépenses estimatives** correspondent aux meilleures prévisions concernant le financement autorisé jusqu'à la fin de l'exercice (pas nécessairement les dépenses réelles). Quant aux **dépenses prévues**, elles tiennent compte des fonds déjà incorporés dans les niveaux de référence du Ministère au cours de l'exercice annuel de mise à jour des niveaux de référence, ainsi que des ajustements des fonds qui ont été approuvés dans le plan financier du gouvernement pour les années à venir mais qui n'ont pas encore été incorporés dans les niveaux de référence du Ministère.

Les chiffres ont été arrondis au million de dollars le plus près. Les valeurs inférieures à un million de dollars sont indiquées par 0,0.

L'information figurant dans les tableaux financiers de cette annexe est présentée par résultat stratégique, s'il y a lieu. Les résultats stratégiques d'Agriculture et Agroalimentaire Canada correspondent à ses secteurs d'activité.

Tableau 1 : Sommaire des dépenses en immobilisations par résultat stratégique

(en millions de dollars)	Dépenses estimatives 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
Sécurité du système alimentaire	20,1	0,1	–	–
Santé de l'environnement	5,3	4,3	2,4	2,4
Innovations propices à la croissance	33,6	32,3	28,3	28,3
Total des dépenses en capital dans le Budget principal des dépenses	59,1	36,6	30,6	30,6

La baisse des dépenses prévues dépend essentiellement du financement en capital de 20 millions de dollars dans les prévisions de dépenses autorisées en 2003-2004 pour améliorer la prestation des services offerts dans le volet de la gestion des risques de l'entreprise du CSA. Cependant, les niveaux de référence du Ministère n'intègrent pas encore de montants semblables pour les années futures. De plus, 2004-2005 est la dernière des cinq années de financement en capital de 6 millions de dollars par année de l'intégrité des programmes en matière de santé et de sécurité.

Tableau 2 : Renseignements sur les dépenses de projet

(en millions de dollars)	Coût total estimatif actuel ¹	Dépenses estimatives au 31 mars 2004 ²	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses pour les exercices ultérieurs
Projets de plus de 5 millions de dollars						
Sécurité du système alimentaire						
Gestion des risques de l'entreprise Amélioration de la prestation des services (phase de définition du projet)(APP)	125,0	8,9	— ³	— ³	— ³	—
Total - Sécurité du système alimentaire	125,0	8,9	—	—	—	—
Santé de l'environnement						
Saskatchewan (Swift Current), barrage Duncairn (phase de mise en œuvre du projet)(F)	10,0	1,8	8,2	—	—	0,0
Service national d'information sur les terres et les eaux (SNITE), (phase de définition du projet) (ADP)	100,1	3,0	15,1	25,6	25,6	30,8
Total - Santé de l'environnement	110,1	4,8	23,3	25,6	25,6	30,8
Innovations propices à la croissance						
N.-B. (Fredericton), réaménagement d'une installation (phase de clôture du projet)(F)	21,7	21,7	—	—	—	—
Québec (Lennoxville), Centre de recherches sur les produits laitiers (phase de planification et d'identification initiales)(I)	10,6	—	0,9	3,7	6,0	—
Ontario (Ottawa), serre et chambre de croissance (phase de planification et d'identification initiales)(I)	10,6	—	0,8	1,7	8,1	—
Manitoba (Winnipeg), réaménagement d'une installation (phase de planification et d'identification initiales)(APP)	24,0	1,2	—	—	—	22,8
Alberta (Lethbride), nouvel établissement multifonctionnel Phase I (phase de clôture du projet)(F)	29,9	29,9	—	—	—	0,0
Total - Innovations propices à la croissance	96,8	52,8	1,7	5,4	14,1	22,8
Total des projets de plus de 5 millions de dollars dans le Budget principal des dépenses						
	331,9	66,5	25,0	31,0	39,7	53,6

¹ Les coûts totaux estimatifs courants comprennent les dépenses engagées au cours des exercices précédents et celles prévues pour 2003-2004 et par la suite.

² Les dépenses estimatives au 31 mars 2004 comprennent les dépenses engagées au cours des exercices précédents.

³ Les dépenses prévues pour les années à venir au titre du projet d'amélioration de la prestation des services de gestion des risques de l'entreprise devraient totaliser 116,1 millions de dollars, pour un coût estimatif total de 125 millions de dollars. Cependant, ces ressources ne sont pas encore comprises dans les niveaux de référence du Ministère.

Catégories :

(F) indique une estimation fondée

(I) indique une estimation indicative

(APP) indique l'approbation préliminaire du projet

(ADP) indique l'approbation définitive du projet

Tableau 3 : Rapport d'étape sur les grands projets de l'État

Voici le titre du grand projet de l'État d'Agriculture et Agroalimentaire Canada ainsi qu'une adresse Internet connexe pour plus de renseignements, notamment : description; phase du projet; ministère responsable et ministères et organismes participants; entrepreneur principal et sous-traitants principaux; étapes importantes; rapport d'étape et explication des écarts; avantages pour l'industrie.

Titre du projet : Service national d'information sur les terres et les eaux (SNITE)

Adresse Internet : www.agr.gc.ca/nlwis

Tableau 4 : Sommaire des paiements de transfert

(en millions de dollars)	Dépenses estimatives 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006 ¹	Dépenses prévues 2006-2007 ¹
Subventions				
Sécurité du système alimentaire	848,3	3,9	3,9	3,9
Santé de l'environnement	8,2	9,8	9,8	9,8
Innovations propices à la croissance	17,8	17,8	17,8	17,8
Total des subventions	874,3	31,5	31,5	31,5
Contributions				
Sécurité du système alimentaire	3 104,0	1 215,8	1 128,2	1 119,3
Santé de l'environnement	82,9	114,6	103,6	80,4
Innovations propices à la croissance	64,4	78,4	70,6	37,4
Total des contributions	3 251,3	1 408,8	1 302,4	1 237,1
Total des subventions et contributions dans le Budget principal des dépenses	4 125,6	1 440,3	1 333,9	1 268,6
¹ Le tableau ne tient pas compte des fonds, pour les paiements de transfert qui n'ont pas encore été reportés à une année ultérieure, ni des nouvelles autorisations qui pourraient être approuvées. Les dépenses estimatives de 2003-2004 sont plus élevées que les dépenses prévues ultérieurement, et ce, pour plusieurs raisons : fonds spéciaux de transition, fonds spéciaux pour atténuer l'impact de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), et paiements législatifs accrus en raison des besoins plus grands en 2003-2004. De même, les dépenses prévues ultérieurement varieront en fonction des besoins.				

Tableau 5 : Renseignements sur les programmes de paiements de transfert

Subventions et contributions

Sécurité du système alimentaire

Voici les programmes de paiements de transfert qui concourront au résultat stratégique visant la sécurité du système alimentaire pour 2004-2005 :

Programme	Dépenses prévues 2004-2005 (en millions de dollars)
Gestion des risques de l'entreprise	
Contributions à l'appui des programmes de gestion des risques de l'entreprise qui s'inscrivent dans le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA)	378,9
Programme d'assurance-récolte	227,3
Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)	212,6
Programmes provinciaux	147,5
Contributions aux programmes de redressement dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)	69,4
Paiements liés à la Loi sur les programmes de commercialisation agricole (LPCA)	65,5
Contributions à la gestion des risques agricoles - Programme d'avances printanières	57,2
Prêts garantis en vertu de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative (LPAACFC)	4,0
Partenariat avec le secteur privé pour la gestion des risques	2,5
<i>Sous-total</i>	<i>1 164,9</i>
Contributions pour venir en aide au secteur agricole et agroalimentaire	
Salubrité et qualité des aliments	30,1
Internationales	20,8
Autres	3,9
Total dans le Budget principal des dépenses	1 219,7
<p>Objectif - Rapprocher les décideurs des citoyens, rendre le gouvernement plus efficient et répondre au désir du secteur agricole de participer plus directement aux décisions de financement. Ces objectifs seront réalisés grâce au financement d'initiatives dirigées par l'industrie.</p> <p>Résultats prévus - Un secteur agricole et agroalimentaire capable de gérer les risques liés aux conditions financières, à l'approvisionnement, aux marchés, à la santé et à l'environnement; un accès sûr aux marchés intérieurs et extérieurs des produits agricoles canadiens; un niveau élevé de confiance dans la qualité, la salubrité et les méthodes de production des aliments canadiens.</p> <p>Indicateurs - On mesurera la réduction de la variation à la baisse du revenu et de la marge d'exploitation des agriculteurs au fil du temps en comparant : le revenu agricole avec et sans les paiements de programme, la marge d'exploitation des agriculteurs qui participent aux programmes et de ceux qui n'y participent pas, et la variabilité entre les options de programme et avec d'autres instruments, notamment les régimes de gestion de l'offre. Augmentation du revenu agricole et de la marge d'exploitation du secteur au fil du temps. Valeur accrue des investissements agricoles au fil du temps. Réduction de l'exposition à des dangers agroalimentaires. Augmentation de la confiance du consommateur à l'égard de la salubrité et de la qualité des aliments produits au Canada. Amélioration du rendement relatif des sociétés canadiennes comparativement aux entreprises étrangères pour ce qui est de répondre aux exigences du marché en matière de salubrité et de qualité des aliments ou de les dépasser.</p>	

Tableau 5 : Renseignements sur les programmes de paiements de transfert (suite)

Subventions et contributions

Santé de l'environnement

Voici les programmes de paiements de transfert qui concourront au résultat stratégique visant la santé de l'environnement pour 2004-2005 :

Programme	Dépenses prévues 2004-2005 (en millions de dollars)
Contributions pour venir en aide au secteur agricole et agroalimentaire - Environnement	109,4
Contributions à la mise en oeuvre du Plan d'action sur le changement climatique	4,5
Autres	10,5
Total dans le Budget principal des dépenses	124,4

Objectif - Diffuser de l'information environnementale pertinente et exacte afin de favoriser un dialogue ouvert et éclairé et d'aider toutes les parties concernées à prendre de bonnes décisions sur des investissements publics propres à protéger l'air, l'eau, le sol et la biodiversité.

Résultats prévus - Diffusion d'informations environnementales pertinentes et exactes qui sont de nature à favoriser un dialogue ouvert et éclairé et à aider les citoyens, le gouvernement, les agriculteurs et le secteur agroalimentaire à prendre de bonnes décisions pour les générations présentes et futures; obtention d'avantages environnementaux et réduction des risques pour l'environnement grâce à l'élaboration et à la mise en oeuvre de pratiques de gestion optimales qui sont économiquement viables et qui, dans un climat commercial propice, seront adoptées par le secteur agricole et agroalimentaire, le gouvernement et le grand public.

Indicateurs - Taux d'adoption de la lutte antiparasitaire intégrée et des systèmes de conservation ou de culture sans travail du sol. Proportion des fermes qui ont créé des zones tampons près des cours d'eau et des fermes qui limitent ou contrôlent l'accès du bétail aux cours d'eau. Pourcentage des terres agricoles affichant des taux déterminés d'azote et de phosphore résiduels. Nombre de journées où les terres agricoles sont dénudées. Degré d'efficacité de l'utilisation des ressources d'eau douce par l'irrigation en vue de la production de produits agricoles primaires. Évolution du degré de reconnaissance du grand public et de l'appui à l'égard des politiques et des interventions du gouvernement et du secteur agricole qui favorisent l'adoption de pratiques de production durable.

Tableau 5 : Renseignements sur les programmes de paiements de transfert (suite)

Subventions et contributions

Innovations propices à la croissance

Voici les programmes de paiements de transfert qui concourront au résultat stratégique visant les innovations propices à la croissance pour 2004-2005 :

Programme	Dépenses prévues 2004-2005 (en millions de dollars)
Contributions dans le cadre du Programme des routes utilisées pour le transport du grain des Prairies (PRTGP)	44,4
Contributions pour venir en aide au secteur agricole et agroalimentaire	
Renouveau et Science et innovation	10,7
Questions internationales	8,3
Contributions à l'appui de l'aide au Canada rural et du Cadre de développement des coopératives	6,4
Autres	26,5
Total dans le Budget principal des dépenses	96,3

Objectif - Favoriser l'innovation afin de faire du Canada le chef de file mondial en production d'aliments et d'autres produits et services agricoles connexes; mettre au point de nouvelles technologies et des pratiques optimales et en promouvoir l'adoption; utiliser l'infrastructure de recherche du secteur public comme catalyseur ou incubateur de l'innovation du secteur privé.

Résultats prévus - Mise au point et adoption de produits, de procédés, de technologies et de services propres à accroître notre avantage concurrentiel, en investissant dans un climat qui encourage la découverte et l'innovation; un esprit d'entrepreneuriat et une main-d'oeuvre hautement qualifiée et de solides investissements dans le secteur et dans le Canada rural; la conquête de marchés diversifiés par les produits et services canadiens.

Indicateurs - Augmentation du revenu des familles agricoles et du revenu agricole net; augmentation de la part du commerce agroalimentaire mondial des bioproduits et des produits agricoles à valeur ajoutée; augmentation de la contribution des bioproduits et des produits agricoles à valeur ajoutée au PIB et à l'emploi rural; reconnaissance accrue des produits canadiens innovateurs.

Tableau 6 : Sources de recettes disponibles et non disponibles

Recettes disponibles

(en millions de dollars)	Recettes estimatives 2003-2004	Recettes prévues 2004-2005	Recettes prévues 2005-2006	Recettes prévues 2006-2007
Sécurité du système alimentaire				
Compte de stabilisation du revenu net - frais administratifs	8,9	8,9	8,9	8,9
Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel	15,3	15,4	15,4	15,4
Total - Sécurité du système alimentaire	24,2	24,3	24,3	24,3
Santé de l'environnement				
Pâturages collectifs	14,5	15,0	15,0	15,0
Total - Santé de l'environnement	14,5	15,0	15,0	15,0
Innovations propices à la croissance				
Total - Innovations propices à la croissance	-	-	-	-
Total des recettes disponibles	38,7	39,3	39,3	39,3

Tableau 6 : Sources de recettes disponibles et non disponibles (suite)

Recettes non disponibles

(en millions de dollars)	Recettes estimatives 2003-2004	Recettes prévues 2004-2005	Recettes prévues 2005-2006	Recettes prévues 2006-2007
Sécurité du système alimentaire				
Remboursement de dépenses des exercices précédents *	104,0	0,7	0,7	0,7
Services et droits d'utilisation	1,0	1,0	1,0	1,0
Privilèges, licences et permis	0,1	0,1	0,1	0,1
Rendement des investissements **	0,1	0,2	0,2	0,2
Produits de la vente de biens de l'État	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres recettes non fiscales	0,3	0,3	0,3	0,3
Total - Sécurité du système alimentaire	105,5	2,3	2,3	2,3
Santé de l'environnement				
Remboursement de dépenses des exercices précédents *	0,2	0,2	0,2	0,2
Services et droits d'utilisation	0,3	0,3	0,3	0,3
Privilèges, licences et permis	0,7	0,7	0,7	0,7
Rendement des investissements **	0,0	0,1	0,1	0,1
Produits de la vente de biens de l'État	0,5	0,5	0,5	0,5
Autres recettes non fiscales	0,2	0,2	0,2	0,2
Total - Santé de l'environnement	1,9	1,9	1,9	1,9
Innovations propices à la croissance				
Remboursement de dépenses des exercices précédents *	13,7	13,7	13,7	13,7
Services et droits d'utilisation	0,1	0,1	0,1	0,1
Privilèges, licences et permis	5,9	5,9	5,9	5,9
Rendement des investissements **	0,6	1,6	1,5	1,5
Produits de la vente de biens de l'État	1,7	1,7	1,7	1,7
Autres recettes non fiscales	7,1	7,1	7,1	7,1
Total - Innovations propices à la croissance	29,1	30,1	30,1	30,1
Total des recettes non disponibles	136,4	34,4	34,4	34,4
Total des recettes disponibles et non disponibles	175,1	73,6	73,6	73,6
* Le remboursement de dépenses des exercices précédents pour le résultat stratégique « Sécurité du système alimentaire » en 2003-2004 comprend des montants recouverts auprès des provinces pour des paiements effectués par AAC et le recouvrement de paiements en trop dans le cadre du Programme canadien du revenu agricole (PCRA). On prévoit recouvrer d'autres sommes en 2004-2005 qu'il est impossible d'estimer à ce stade-ci.				
** Le rendement des investissements comprend l'intérêt sur les prêts pour la Commission canadienne du lait et la construction de bâtiments d'exposition polyvalents.				

Tableau 7 : Frais d'utilisation externes

Le gouvernement fédéral impose des frais d'utilisation externes depuis le début de la Confédération, et en applique aujourd'hui à une foule variée d'activités. Les frais imputés sont liés soit à des biens ou à des services qu'un usager extérieur reconnaissable reçoit en plus de ce qui est offert normalement à un contribuable, soit aux coûts de réglementation d'une activité. La nouvelle politique du Conseil du Trésor sur les frais d'utilisation externes exige qu'on accorde davantage d'importance à l'établissement, à la modification et à la gestion permanente des frais externes et qu'on rende plus de comptes à ce sujet. L'idée générale est d'améliorer la transparence, d'accroître la reddition de comptes au Parlement et à la population et d'offrir aux intervenants de véritables occasions d'apporter leur contribution.

Afin de mettre en œuvre la nouvelle politique, AAC a remis sur pied le Groupe de travail sur les frais d'utilisation du portefeuille de l'Agriculture, dont les membres sont AAC, l'ACIA et la CCG. En attendant l'approbation interne de son mandat et de ses pouvoirs, le groupe est chargé de l'élaboration et de la mise en application d'un cadre relatif aux frais d'utilisation qui permettra d'orienter les gestionnaires dans l'établissement des frais d'utilisation pour l'ensemble du portefeuille. On a entrepris l'élaboration d'un guide sur les recettes et le recouvrement de coûts à l'intention des gestionnaires de programme; ce guide sera affiché sur le site Web d'AAC.

Conformément à la Politique d'imputation aux clients extérieurs du CT, vous trouverez ci-après le modèle complet de rapport de l'information sur les frais d'utilisation externes à AAC.

Nom de l'activité occasionnant des frais d'utilisation	Type de frais	Pouvoir de fixer des frais d'utilisation	Justification de l'imposition de frais ou de la modification des frais	Date d'entrée en vigueur des changements prévus	Processus prévus de consultation et d'examen
Programme des pâturages collectifs (PPC)	Autres biens et services	Paragraphe 9.1 de la <i>Loi sur le rétablissement agricole des Prairies</i>	Les frais liés au PPC sont étudiés annuellement et fixés en conséquence	s. o.	Chaque pâturage compte un comité consultatif formé de six représentants choisis parmi sa clientèle. Ces comités seront consultés avant l'application de toute augmentation des frais.
<i>Loi sur le Compte de stabilisation du revenu net</i> (CSRN) - Frais d'enregistrement	Autres biens et services (recettes applicables à un crédit - part des frais administratifs)	<i>Loi sur la protection du revenu agricole (LPRA)</i> . Conformément au paragraphe 6.3 de l'accord relatif au CSRN, le ministre d'AAC peut ajuster les frais relatifs au partage des coûts après consultation avec le Comité national du CSRN.	Le programme CSRN commence officiellement à mettre fin à ses activités, 2002 étant la dernière année de stabilisation. On n'imposera pas aux participants la part des frais administratifs une fois que les demandes pour l'année de stabilisation 2002 seront traitées.	2004-2005	Le Comité national du CSRN contribue à l'administration du programme. Ce comité compte au moins six et au plus dix producteurs qui représentent les secteurs de production.
Programmes de gestion des risques de l'entreprise en vertu du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) - Frais de participation au Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA)	Autres biens et services (recettes applicables à un crédit - part des frais administratifs)	La <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> . En vertu de la section 6.4, Annexe A, Accord rétablissant le CSRN de l'Accord de mise en œuvre.	Mise en œuvre du PCSRA	2004-2005	La part annuelle sera de 55 \$, ou tout autre montant prévu dans les directives du programme. Les directives du programme prévoient le consentement du Canada et d'au moins deux tiers des provinces ou des territoires participants là où ces provinces ou territoires représentent au moins 50 p. 100 de la marge de production totale pour les provinces ou les territoires participants au cours de l'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles.

suite à la page suivante

Tableau 7 : Frais d'utilisation externes (suite)

Nom de l'activité occasionnant des frais d'utilisation	Type de frais	Pouvoir de fixer des frais d'utilisation	Justification de l'imposition de frais ou de la modification des frais	Date d'entrée en vigueur des changements prévus	Processus prévus de consultation et d'examen
<i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative (LPAACFC) - Frais d'enregistrement</i>	Services de réglementation	Règlement de la LPAACFC	s. o.	s. o.	Une étude d'analyse des risques a été entreprise, en se fondant sur la comptabilité de caisse et d'exercice, afin de déterminer le montant des frais nécessaire pour atteindre le seuil de rentabilité. Un comité consultatif étudie la loi actuelle.
Agence canadienne du pari mutuel (ACPM) - Fonds renouvelable	Services de réglementation	Article 204 du Code criminel. L'Agence canadienne du pari mutuel est devenue un organisme de service spécial à la suite du budget de février 1991. Le Conseil du Trésor y a donné son accord en novembre 1992, en partie parce que l'ACPM disposait d'une structure de recouvrement complet des coûts.	s. o.	s. o.	Un processus officiel de consultation est en place à l'ACPM. Celle-ci consulte régulièrement l'industrie des courses de chevaux sur toute politique ou modification apportée à la réglementation. Le secteur englobe les hippodromes, les organismes de réglementation provinciaux et les intervenants. L'ACPM consulte les représentants du secteur lorsque des modifications aux prélèvements sont proposées.
s.o. = sans objet					

Tableau 8 : Coût net du programme pour l'année budgétaire (2004-2005)

(en millions de dollars)	Total
Dépenses nettes prévues (total du Budget principal des dépenses plus ajustements)	2 158,1
<i>Plus : Services reçus sans frais</i>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	13,9
Contributions de l'employeur aux primes de régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT	26,6
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Ressources humaines et Développement des compétences Canada	1,9
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par le ministère de la Justice du Canada	1,1
	43,4
<i>Moins : Recettes non disponibles</i>	34,4
Coût net du programme en 2004-2005	2 167,2

Tableau 9 : Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel - État des résultats

(en millions de dollars)	Recettes estimatives 2003-2004	Recettes prévues 2004-2005	Recettes prévues 2005-2006	Recettes prévues 2006-2007
Recettes disponibles	15,3	15,4	15,4	15,4
Dépenses :				
Dépenses de fonctionnement :				
Salaires et avantages sociaux des employés	5,0	5,1	5,1	5,1
Amortissement	0,1	0,1	0,1	0,1
Services d'administration et de soutien	9,7	9,7	9,7	9,7
Services publics, matériel et fournitures	0,4	0,4	0,4	0,4
Total des dépenses de fonctionnement	15,3	15,4	15,4	15,4
Excédent (déficit)	-	-	-	-

Tableau 10 : Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel - État des flux de trésorerie

(en millions de dollars)	Recettes estimatives 2003-2004	Recettes prévues 2004-2005	Recettes prévues 2005-2006	Recettes prévues 2006-2007
Excédent (déficit)	-	-	-	-
Ajouter les postes hors trésorerie :				
Dépréciation/amortissement	0,1	0,1	0,1	0,1
Activités de placement :				
Acquisition de biens amortissables	(0,1)	(0,1)	(0,1)	(0,1)
Excédents de trésorerie (besoins)	-	-	-	-

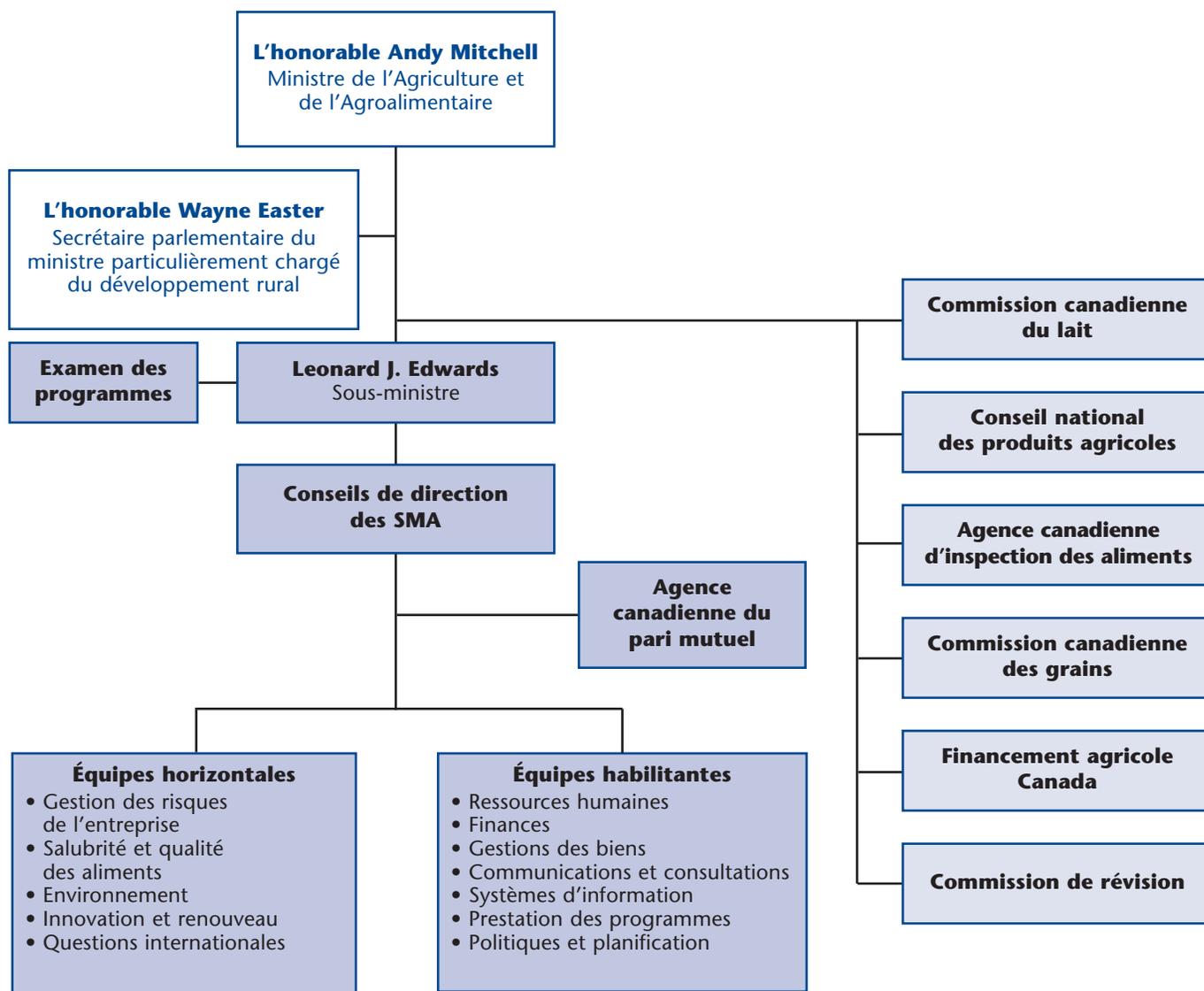
Tableau 11 : Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel - Utilisation prévue des autorisations

(en millions de dollars)	Recettes estimatives 2003-2004	Recettes prévues 2004-2005	Recettes prévues 2005-2006	Recettes prévues 2006-2007
Autorisations*	2,0	2,0	2,0	2,0
Prélèvements :				
Solde au 1 ^{er} avril	1,4	1,4	1,4	1,4
Excédent prévu (prélèvements)	-	-	-	-
Total des prélèvements	1,4	1,4	1,4	1,4
Solde projeté au 31 mars	3,4	3,4	3,4	3,4
* Un maximum de 2 millions de dollars peut être prélevé en tout temps sur le Trésor.				

Annexe I

Renseignements complémentaires

LE PORTEFEUILLE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE – 2004-2005



POUR NOUS JOINDRE

Personnes-ressources du Ministère

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Note : À moins d'indication contraire, l'adresse du Ministère est le 930, avenue Carling.

Renseignements généraux

930, avenue Carling

Ottawa (Ontario) K1A 0C5

Tél. : (613) 759-1000

Adresse Internet : www.agr.gc.ca

Notre site Web à l'adresse www.agr.gc.ca/index_f.phtml renferme plus d'information sur le Ministère et ses activités.

Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

L'honorable Andy Mitchell

www.agr.gc.ca/minofff.html

Secrétaire parlementaire du ministre particulièrement chargé du développement rural

Wayne Easter

Tél. : (613) 992-6188

easterw@agr.gc.ca

www.agr.gc.ca/minoffe.html

Sous-ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada

Leonard J. Edwards

Sous-ministre

Tél. : (613) 759-1101

edwardslj@agr.gc.ca

www.agr.gc.ca/cb/min/dmof.html

CHEFS DES DIRECTIONS GÉNÉRALES ET DES ORGANISMES

<p>Recherche Bruce Archibald Sous-ministre adjoint (613) 759-7777 archibaldb@agr.gc.ca http://res2.agr.gc.ca/index.htm</p>	<p>Services à l'industrie et aux marchés Andrew Marsland Sous-ministre adjoint (613) 759-7561 marslanda@agr.gc.ca www.agr.gc.ca/dgsim.html</p>	<p>Politiques stratégiques Michael Keenan Sous-ministre adjoint intérimaire (613) 759-7349 keenanm@agr.gc.ca www.agr.gc.ca/spb/spb_f.phtml</p>
<p>Programmes financiers pour l'agriculture Mary Komarynsky Sous-ministre adjointe (613) 759-7243 komarynskym@agr.gc.ca www.agr.gc.ca/ffpb/ffpb_f.phtml</p>	<p>Gestion intégrée Bruce Deacon Sous-ministre adjoint (613) 759-6811 deaconb@agr.gc.ca www.agr.gc.ca/csb_f.phtml</p>	<p>Communications et consultations Paul Schubert Sous-ministre adjoint (613) 759-7964 schubertp@agr.gc.ca www.agr.gc.ca/cb/combr_f.phtml</p>
<p>Ressources humaines Steve Tierney Sous-ministre adjoint (613) 759-1196 tierneys@agr.gc.ca www.agr.gc.ca/hr/mainf.html</p>	<p>Vérification et évaluation Frank Brunetta Directeur général (613) 759-6471 brunettaf@agr.gc.ca www.agr.gc.ca/review/frbmain.html</p>	<p>Agence canadienne du pari mutuel Elizabeth Massey Directrice exécutive C.P. 5904 PDF Merivale Ottawa (Ontario) K2E 8A9 (613) 946-1700 emassey@agr.gc.ca www.cpma-acpm.gc.ca/</p>
<p>Administration du rétablissement agricole des Prairies Carl Neggers Directeur général Tour CIBC 1800, rue Hamilton, bureau 603 Regina (Saskatchewan) S4P 4L2 (306) 780-5081 neggersc@agr.gc.ca www.agr.gc.ca/pfra/</p>	<p>Secrétariat rural et aux coopératives Donna Mitchell Directrice exécutive (613) 759-7113 mitchelldo@agr.gc.ca http://www.rural.gc.ca www.agr.gc.ca/policy/coop/</p>	

PERSONNES-RESSOURCES DU PORTEFEUILLE

<p>Conseil national des produits agricoles Cynthia Currie Présidente 344, rue Slater 10^e étage Ottawa (Ontario) K1R 7Y3 (613) 995-2298 curriec@agr.gc.ca www.nfpc-cnpa.gc.ca</p>	<p>Agence canadienne d'inspection des aliments Richard Fadden Président 59, promenade Camelot Ottawa (Ontario) K1A 0Y9 (613) 225-2342 faddenr@agr.gc.ca www.cfia-acia.agr.ca</p>	<p>Financement agricole Canada John J. Ryan Président-directeur général C.P. 4320 1800, rue Hamilton Regina (Saskatchewan) S4P 4L3 (306) 780-8100 jryan@sk.sympatico.ca www.fcc-sca.ca</p>
<p>Commission canadienne des grains Chris Hamblin Commissaire en chef 303, rue Main, bureau 600 Winnipeg (Manitoba) R3C 3G8 (204) 983-2735 chamblin@cgc.ca www.cgc.ca</p>	<p>Commission canadienne du lait John Core Président-directeur général Édifice 55, Promenade de la CCN Ferme expérimentale centrale 960, avenue Carling, Ottawa (Ontario) K1A 0Z2 (613) 792-2060 jcore@agr.gc.ca www.cdc-ccl.gc.ca</p>	<p>Commission de révision Thomas Barton Président Ferme expérimentale centrale Promenade Birch Édifice 60 Ottawa (Ontario) K1A 0C6 (613) 792-2087 www.rt-cr.gc.ca</p>

LOIS APPLIQUÉES PAR LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

Lois dans lesquelles le ministre est désigné responsable par mesures législatives et qui sont appliquées par Agriculture et Agroalimentaire Canada

<i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole</i>	L.C. 1997, ch. 20
<i>Loi sur la commercialisation des produits agricoles</i>	L.R.C. 1985, ch. A-6
<i>Loi sur la généalogie des animaux</i>	L.R.C. 1985, ch. 8 (4 ^e suppl.)
<i>Loi sur le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire</i>	L.R.C. 1985, ch. A-9
<i>Loi sur les stations agronomiques</i>	L.R.C. 1985, ch. E-16
<i>Loi sur la médiation en matière d'endettement agricole</i>	L.C. 1997, ch. 21
<i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative</i>	L.R.C. 1985, ch. 25 (3 ^e suppl.)
<i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles</i>	L.R.C. 1985, ch. F-3
<i>Loi sur la protection du revenu agricole</i>	L.C. 1991, ch. 22
<i>Loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme</i>	L.R.C. 1985, ch. L-10
<i>Loi sur les paiements de transition du grain de l'Ouest</i>	L.C. 1995, ch.17

Loi dans laquelle le ministre est désigné responsable selon un décret et qui est appliquée par Agriculture et Agroalimentaire Canada

<i>Loi sur le rétablissement agricole des Prairies</i>	L.R.C. 1985, ch. P-17
--	-----------------------

Lois dans lesquelles le ministre est désigné responsable par mesures législatives et qui sont appliquées par d'autres organismes du portefeuille de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

<i>Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire</i>	L.C. 1995., ch.40
<i>Loi sur les produits agricoles au Canada</i>	L.R.C. 1985, ch. 20 (4 ^e suppl.)
<i>Loi sur la Commission canadienne du lait</i>	L.R.C. 1985, ch. C-15
<i>Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments</i>	L.C. 1997, ch. 6
<i>Loi sur le Financement agricole Canada</i>	L.C. 1993, ch. 14
<i>Loi sur les offices des produits agricoles</i>	L.R.C. 1985, ch. F-4
<i>Loi relative aux aliments du bétail</i>	L.R.C. 1985, ch. F-9
<i>Loi sur les engrais</i>	L.R.C. 1985, ch. F-10
<i>Loi sur l'inspection du poisson</i>	R.C. 1985, ch. F-12
<i>Loi sur la santé des animaux</i>	L.C. 1990 ,ch. 21
<i>Loi sur l'inspection des viandes</i>	L.R.C. 1985, ch. 25 (1 ^{er} suppl.)
<i>Loi sur la protection des obtentions végétales</i>	R.C. 1990, ch. 20
<i>Loi sur la protection des végétaux</i>	L.C. 1990, ch. 22
<i>Loi sur les semences</i>	L.R.C. 1985, ch. S-8

Loi dans laquelle le ministre est désigné responsable selon un décret et qui est appliquée par d'autres organismes du portefeuille de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Loi sur les grains du Canada

L.R.C. 1985, ch. G-10

Loi pour laquelle d'autres ministres sont responsables mais qui confère des pouvoirs au ministre

Code criminel – article 204

L.R.C. 1985, ch. C-46
(ministre de la Justice et
solliciteur général du Canada)

Loi pour laquelle un autre ministre est responsable et qui s'est appliquée en partie par Agriculture et Agroalimentaire Canada

Loi sur la Commission canadienne du blé

L.R.C. 1985, ch. C-24

Lois pour lesquelles un autre ministre est responsable et qui sont appliquées en partie par d'autres organismes du portefeuille de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation

L.R.C. 1985, ch. C-38
(ministre de l'Industrie/ACIA)

Loi sur les aliments et drogues

L.R.C. 1985, ch. F-27
(ministre de la Santé /ACIA)